

# Fouilles gallo-romaines de Martigny

## I

### ACTIVITÉ ARCHÉOLOGIQUE À MARTIGNY : AUTOMNE 1978 - PRINTEMPS 1980

par

François WIBLÉ

Du 17 avril aux premiers jours de décembre 1979, le bureau des fouilles de Martigny a été amené à pratiquer des fouilles sur quatre sites différents :

- Dans le quartier de « La Délèze » (*insula* 5), des recherches archéologiques ont été entreprises au printemps, avant la construction d'un petit immeuble. Un complément de fouilles et quelques sondages ont été effectués sur ce site au printemps 1980 (voir pp. 110 à 115).
- Au lieu-dit « Les Morasses », dans l'ancien camping, le long de la rue d'Oche, les travaux de fouilles commencés en automne 1978 ont été achevés à l'emplacement où s'élève actuellement l'immeuble Plein-Ciel C (voir pp. 115 à 122).
- Toujours dans l'ancien camping, le long de la rue du Forum, un chantier a été ouvert avant la construction d'un garage souterrain ; les vestiges repérés se situent dans le secteur sud de l'*insula* 1 (cf. fig. 3), en bordure d'un portique repéré en 1973 par G. Kaenel<sup>1</sup>, entre nos fouilles de 1974<sup>2</sup> et celles de 1975<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cf. AV 1976, p. 144.

<sup>2</sup> Cf. AV 1975, pp. 148-154.

<sup>3</sup> Cf. AV 1976, pp. 141-159.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nos travaux qui se révèlent être capitaux pour l'histoire de la ville de *Forum Claudii Vallensium*, ne sont pas encore achevés. Nous y reviendrons donc dans un prochain rapport. De ce chantier proviennent plusieurs statuettes en bronze que publie ici-même Madame Ivonne A.-Manfrini (pp. 131 à 143).

- Enfin, sur le site de l'amphithéâtre, au lieu-dit « le Vivier », nous avons élargi et approfondi les sondages ouverts en 1978. Les résultats ont été extrêmement positifs et nous permettent d'envisager une mise en valeur du site (voir pp. 122 à 129).

## A. INSULA 5, QUARTIER DE LA DÉLÈZE

Des projets de construction d'un petit immeuble ont motivé notre intervention sur la parcelle n° 438 à la rue d'Octodure.

Les vestiges repérés à cet emplacement (fig. 1) se situent dans le quartier d'habitation d'époque romaine (ou *insula*) auquel nous avons donné le n° 5 dans le plan archéologique paru dans les *Annales valaisannes* de l'an passé<sup>4</sup>.

Dans cette *insula* 5, des fouilles ont déjà été pratiquées en 1907 et 1908 par Joseph Morand<sup>5</sup>. Elles ne firent l'objet d'aucune publication. Jusqu'à ces dernières années, les fouilles de 1907 n'étaient connues que par le journal des fouilles de J. Morand<sup>6</sup>, illustré de photographies et de quelques croquis, ainsi que par des rapports et la correspondance de cet archéologue (Pl. VII). Quant aux fouilles de 1908, on en connaissait l'existence par quelques brèves mentions dans des périodiques<sup>7</sup> et dans le journal des fouilles<sup>8</sup>. Il y a quelques années, M. Abbet, concierge du Manoir, nous a remis un grand plan entoilé, à l'échelle 1 : 100, sur lequel figurent les structures mises au jour au début du siècle ; ces dernières sont relativement bien situées par rapport au *forum* et à l'*insula* 4. Par bonheur, le dessinateur avait pris comme base de son plan une petite

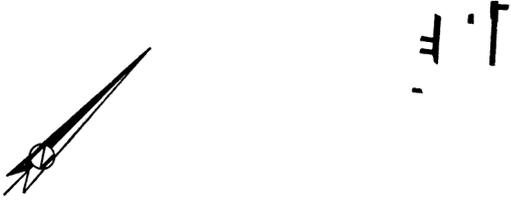
<sup>4</sup> Cf. AV 1979, pl. I.

<sup>5</sup> Les fouilles de 1907-1908 dans l'*insula* 5 figurent sur le plan archéologique illustrant notre rapport paru dans AV 1979, pl. I. Elles sont à décaler quelque peu vers le nord-est.

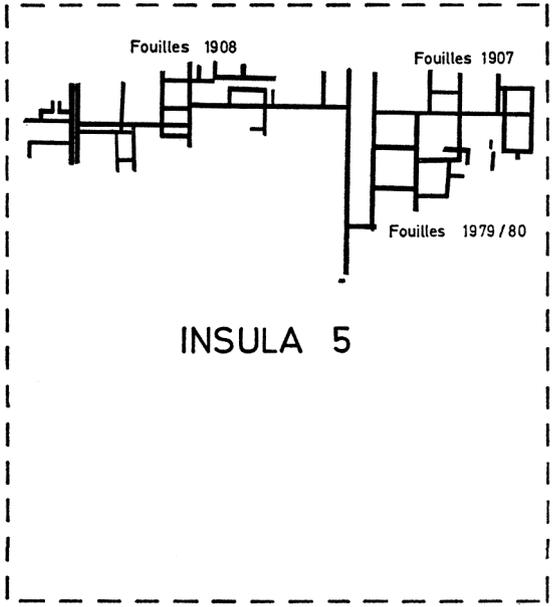
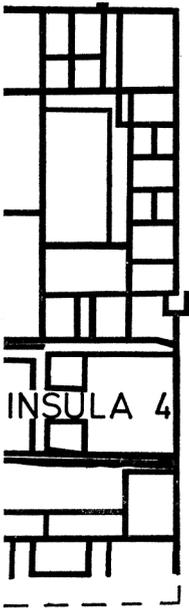
<sup>6</sup> Mention des fouilles de 1907 dans : Jber SGEHK, 1906-1907, p. 19 ; AA, 1909, p. 255 ; ASSP I, 1908, p. 89. Le journal des fouilles de 1906-1908, remis il y a quelques années à la Fondation Pro Octoduro, est conservé actuellement par la Direction des fouilles d'Octodurus ; les rapports et la correspondance de J. Morand consistent généralement en extraits de ce journal.

<sup>7</sup> Jber SGEHK, 1908, p. 26 (4 lignes) ; ASSP II, 1909, p. 121.

<sup>8</sup> Dans son journal des fouilles, p. 47, J. Morand signale la reprise des travaux le samedi 9 mai 1908 à la Délèze, sur les fouilles de l'année précédente ; le lundi 11, il écrit : « L'endroit où nous nous trouvons actuellement est peu intéressant. Ce ne sont que murs irrégulièrement construits, en partie démolis et il est difficile de se reconnaître au milieu de tout cela. » Le mardi 12, il mentionne la trouvaille de deux « bronzes » du Bas-Empire et écrit pour le mercredi 13 : « Rien de particulier ». Le journal se termine ensuite par deux dates : « Jeudi 14 et vendredi 15 ».



RUE DE LA BASILIQUE



RUE PRINCIPALE

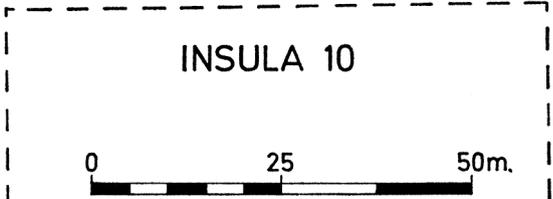
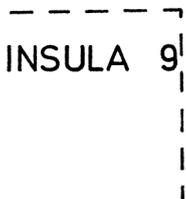


Fig. 1 : Martigny, *insula 5*, fouilles 1907-1980.  
Plan d'ensemble. Ech. 1 : 1000.

remise qui existe encore. Ainsi avons-nous pu fixer ces fouilles d'une manière satisfaisante sur le cadastre actuel.

Ce plan a également permis de resituer deux photos des fouilles de 1908 jointes au journal des fouilles (pl. XVII, B et C).

Le chantier ouvert en 1979 se situe immédiatement au sud-est des fouilles de 1907. S'il ne nous a pas été possible de repérer des structures déjà mises au jour en 1907, du moins sommes-nous certains de leur situation par rapport à celles que nous avons été amenés à découvrir (fig. 2). Des quelque 220 m<sup>2</sup> que nous devons inspecter, nous n'en avons pu fouiller, en 1979, que le cinquième. Dans sa majeure partie, en effet, ce secteur a été ravagé par les flots de la Dranse à une époque indéterminée, mais post-romaine. Dans l'angle sud du chantier, nous avons repéré, dans le lit de la rivière, un mur emporté par le courant ; il était large de 50 cm et possédait d'importantes fondations. La puissance des flots dévastateurs dut donc être assez considérable. Au printemps 1980, nous avons entrepris une petite fouille complémentaire à l'emplacement de la rampe d'accès aux garages souterrains, du côté sud-ouest, ainsi que quelques sondages de contrôle, pour mieux définir les rapports architecturaux entre les structures découvertes en 1907 et celles que nous avons mises au jour.

Dans la présentation sommaire de ce secteur, nous ferons état de ce que nous connaissons des fouilles de 1907, sur la base du journal des fouilles et des photographies, mais nous laisserons de côté les fouilles de 1908, qui ne sont pas attenantes aux vestiges que nous avons découverts et surtout ne nous sont connues que par un plan très sommaire (pl. XVII A) et par les deux photographies mentionnées ci-dessus (pl. XVII, B et C)<sup>9</sup>.

### *Situation*

Les vestiges repérés en 1907 et 1979/80 sont situés dans la partie nord de l'*insula* 5 ; au nord-ouest ils sont distants d'env. 9 m de la rue qui borde les *insulae* 1 à 5 (et que nous appelons « rue de la Basilique ») et au nord-est, ils se situent pratiquement en limite du quartier<sup>10</sup>.

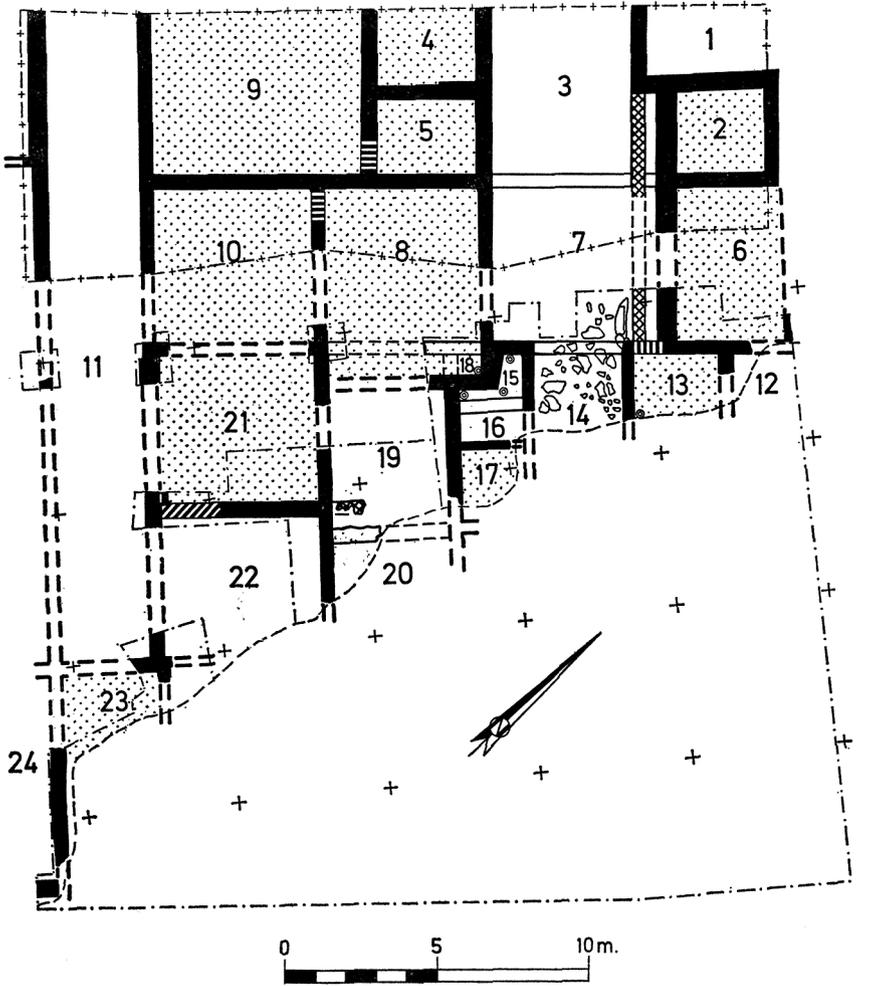
### *Première étape*

Dès l'époque de la fondation de la ville romaine (vers 50 après J.-C.) le site a été occupé ; nous avons retrouvé une succession identique de cou-

<sup>9</sup> Sur le plan qui nous a été transmis, presque tous les murs sont liés, alors que les photos montrent clairement des superpositions de structures. Ainsi, sur le plan que nous reproduisons, avons-nous quelque peu modifié les relations entre les murs, sur la base des deux photographies ; nous avons également indiqué la présence de sols en mortier là où cela est évident.

<sup>10</sup> L'orientation et la disposition des murs découverts en 1907-1908 et en 1979-1980 montre bien, à nos yeux, qu'ils appartiennent à une *insula* régulière, telle que nous l'avons définie dans notre plan archéologique paru dans AV 1979. Rappelons qu'à Martigny, les *insulae* possèdent des dimensions de l'ordre de 80 × 70 m.

Pour la numérotation des locaux, nous avons repris, en la complétant, celle du journal des fouilles de J. Morand.



- |   |                     |   |                              |
|---|---------------------|---|------------------------------|
|  | Sols en mortier     |  | Trous de poteau              |
|  | Seuil               |  | Limites des fouilles 1907    |
|  | Seuils présumés     |  | Limites des fouilles 1979/80 |
|  | Structures tardives |   |                              |

Fig. 2 : Martigny, *insula* 5, fouilles 1907 et 1979/1980.  
Plan d'ensemble. Ech. 1 : 250.

ches de remblai et d'occupation, de niveaux de sols, notamment sous toute la surface des locaux 13 à 20.

Ces sols étaient constitués de terre battue, reposant ou non sur un empierrement, de mortier de chaux, de gravier, voire d'un plancher. En de rares endroits (locaux 13, 14 et 20, par exemple) nous avons mis au jour de maigres traces d'étroites fondations de parois en colombage ou en pisé possédant la même orientation que les murs construits subséquentement ; ces parois étaient naturellement recouvertes d'un enduit <sup>11</sup>.

Du fait que la surface où nous avons pu atteindre ces couches était très réduite, il ne nous est pas possible de nous prononcer sur la nature exacte de l'occupation du site. La présence d'un foyer sous le local 17 et la quantité assez considérable de tessons de céramique et d'ossements retrouvés nous font penser que nous sommes là en présence d'habitats du troisième quart du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Notons que sous le règne de Domitien (81-96 après J.-C.) fut aménagé, puis comblé, un puits perdu, dans le local 19 (pl. IX) ; à la même époque fut creusée, dans le local 21, une fosse dont on fit un dépotoir.

### *Etapas subséquentes*

Il semble que ce soit après un incendie ayant ravagé les frêles constructions en pisé, en colombage et en bois, que furent construits les premiers murs en mortier de chaux, vraisemblablement sous le règne de l'empereur Vespasien (69-79 après J.-C.). Cette constatation est certainement aussi valable pour le secteur fouillé en 1907 <sup>12</sup>.

L'analyse de la chronologie relative entre les différentes structures nous a permis d'établir que les murs nord-ouest et sud-est des locaux 6, 7, 8 et 10, ainsi que le mur qui bordait au sud-ouest les locaux 9 et 10 sont les plus anciens ; ils sont par ailleurs liés.

Peu après furent construits un certain nombre de murs de refend, délimitant d'assez vastes locaux (d'une surface de 25 à 30 m<sup>2</sup> pour la plupart). Au plus tard au début du II<sup>e</sup> siècle, ces espaces, dans leur majeure partie, furent pourvus de sols en mortier, situés, grosso modo, tous au même niveau (locaux 2, 4-5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 21 et 23) ; leurs murs furent crépis.

Au cours des siècles, certains locaux furent subdivisés, quelquefois même remaniés. Ainsi le local 8 fut-il agrandi par l'adjonction de l'espace 18, aux dépens des locaux 15 et 19.

<sup>11</sup> De nombreuses couches de remblai sont constituées par la démolition de murs en pisé ou en colombage ; elles sont caractérisées par la présence de fragments d'enduit en mortier de chaux dans des couches argileuses de différentes couleurs. Ces enduits présentent des marques d'accrochage en forme de chevron sur le côté qui était appliqué contre la paroi (cf. AV 1979, p. 69 et pl. XII).

<sup>12</sup> J. Morand signale, dans son journal des fouilles, p. 31, à 1,50 m du sol (local 1) des « débris de plâtre, de tuiles et des traces d'incendie par couches régulières, puis le limon » (naturel).

Au sud-ouest courait une ruelle en cul-de-sac, large de trois mètres, qui se prolongeait certainement jusqu'à la « rue de la Basilique ».

Aucune transformation radicale n'affecta, semble-t-il, les locaux durant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère ; ils ont été simplement bien entretenus. Ainsi pouvons-nous expliquer l'absence quasi totale de niveau d'occupation et de couches archéologiques datant de cette époque. Il faut cependant noter une exception : à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle, fut créé, dans les locaux 7<sup>13</sup> et 14, peut-être dans le local 3, un espace ouvert, dallé, sorte de cour intérieure probablement, à laquelle on accédait par un passage ; pour ce faire, le mur séparant les locaux 7 et 14 fut arasé (pl. VIII).

L'absence d'installations de caractère privé (locaux chauffés au moyen d'hypocaustes, foyers de cuisine etc...), la grandeur relative des locaux et l'absence du matériel archéologique que l'on retrouve en grande quantité dans des secteurs d'habitat de l'époque romaine, nous font penser qu'il s'agit là d'un ou de plusieurs bâtiments à destination commerciale ou artisanale, peut-être de dépôts.

Le site fut occupé jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, époque à laquelle furent construits les derniers « méchants » murs, presque sans mortier (par exemple dans le local 19).

Le matériel archéologique récolté lors de nos fouilles n'est pas très considérable ; il appartient surtout à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, donc à une époque qui a précédé la construction des murs en mortier ou qui lui est contemporaine. Il est composé essentiellement de tessons de céramique et d'ossements ; on note l'absence de tout objet de luxe ou de semi-luxe et de tout matériel spécifique d'une quelconque activité. Rares enfin ont été les trouvailles de monnaies ; nous n'en dénombrons que 13 qui se répartissent ainsi : deux monnaies de la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., une du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., une du II<sup>e</sup> siècle, trois ou quatre du III<sup>e</sup> siècle, cinq ou six du IV<sup>e</sup> siècle. La plus tardive, frappée en 352-353 après J.-C., date *a posteriori* l'abandon définitif du secteur.

## B. INSULA 1, « RUE DE LA BASILIQUE » ET QUARTIER AU NORD-OUEST DE L'INSULA 1 (ANCIEN CAMPING)

Dans notre rapport d'activité de l'année 1978<sup>14</sup>, nous avons signalé l'ouverture d'un chantier dans l'ancien camping de Martigny (parcelle n° 953), à la rue d'Oche. Les fouilles ont été terminées en 1979, à l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'immeuble Plein-Ciel C. Au moment où

<sup>13</sup> Le rapport des fouilles de J. Morand mentionne, p. 32, la présence de dalles, irrégulièrement posées, dans le local 7.

<sup>14</sup> Cf. AV 1979, p. 66.

nous écrivons ces lignes, les recherches archéologiques débutent à l'emplacement prévu pour un vaste garage souterrain, attenant à cet immeuble, du côté sud-ouest.

Bien que les fouilles ne soient donc pas achevées dans cette zone, il nous a paru intéressant de présenter ici, très sommairement et d'une manière toute provisoire <sup>15</sup>, l'espace fouillé en 1978 et 1979.

*Situation* (fig. 3).

Le chantier est traversé par la « rue de la Basilique » que nous avons déjà repérée à l'occasion des fouilles entreprises depuis 1975 de l'autre côté de la rue d'Oche <sup>16</sup>.

Au sud-est de la rue, les structures appartiennent à l'*insula* 1 ; de l'autre côté, elles font partie d'un quartier qui n'est pas compris dans le schéma régulier des *insulae* régissant le centre de la ville romaine <sup>17</sup>.

Les vestiges mis au jour appartiennent donc à trois complexes que nous présentons l'un après l'autre (pl. XVIII).

### 1. *INSULA 1, secteur nord-ouest.*

Les différents locaux découverts dans ce secteur semblent avoir été construits par étapes successives. Il nous est cependant difficile de nous prononcer sur leur datation et leurs relations réciproques, car, pour une raison qui nous échappe, nous n'y avons repéré presque aucune couche archéologique, aucun sol.

La plus ancienne structure, datant vraisemblablement du troisième quart du premier siècle de notre ère, est un alignement de boulets découvert dans le local 90 ; ces boulets devaient supporter une paroi, un muret en maçonnerie légère. Ils se situent assez exactement dans la limite théorique nord-ouest de l'*insula* 1 <sup>18</sup>.

De la même période date un fossé de la rue qui fut comblé à l'époque de Vespasien et qui se situe à environ un mètre au nord-ouest de l'alignement de boulets.

Les premiers murs en mortier construits dans ce secteur sont vraisemblablement ceux qui bordent le local 88 ; ils peuvent avoir été construits avant le comblement du fossé, mais nous n'en avons aucune preuve ; on peut noter que le mur de ce local, côté rue, se situe assez exactement

<sup>15</sup> Comme nous pratiquons des fouilles plus de sept mois par année, le temps nous manque pour en faire une analyse complète et détaillée. Nous insistons donc sur le caractère très provisoire de nos rapports.

<sup>16</sup> Cf. AV 1977, pp. 199-214 ; AV 1978, pp. 170-174 ; AV 1979, pp. 66-74.

<sup>17</sup> Voir supra note 10 p. 112.

<sup>18</sup> On peut noter que dans nos fouilles de 1976, nous avons découvert un empiérement qui marquait l'angle nord de l'*insula* 1 primitive, Cf. AV 1977, pp. 202-203.

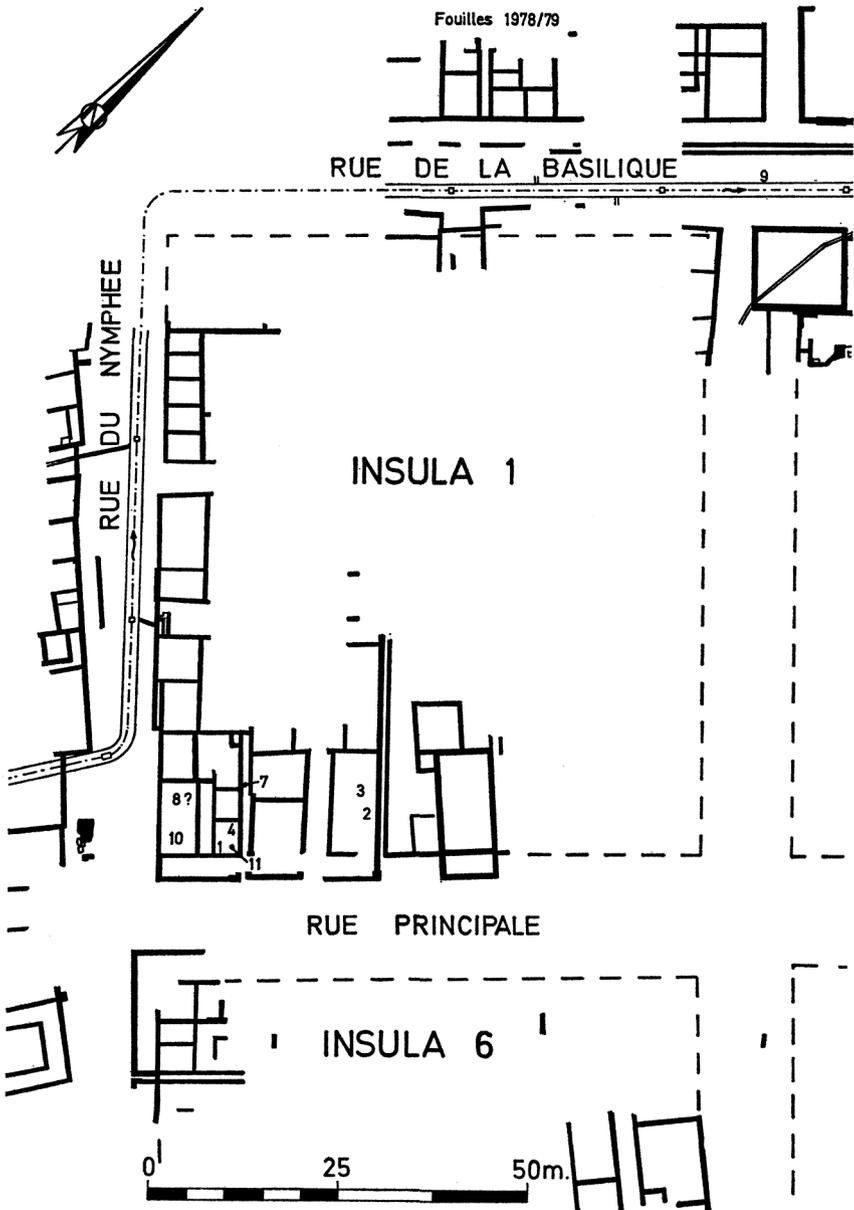


Fig. 3 : Martigny, *insula* 1, fouilles 1938-1979.

Plan d'ensemble. Ech. 1 : 1000.

Les numéros se réfèrent à ceux du catalogue des bronzes figurés découverts à Martigny depuis 1975 que publie dans ce volume Ivonne A-Manfrini.

dans l'alignement de la limite nord-ouest de l'*insula* 1, ce qui n'est pas le cas des murs délimitant le local 90 qui furent construits en partie sur le fossé comblé.

En relation avec cet état, nous n'avons retrouvé aucune trace de portiques ; l'espace 89 n'était alors apparemment pas fermé.

Ce n'est qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère que fut adjoint au local 90 l'espace 91<sup>19</sup> qui occupe largement l'emplacement réservé normalement à un portique, et que l'on ferma l'espace 89<sup>20</sup>. Enfin, très tardivement (III<sup>e</sup> siècle ?), on créa un portique, en regard du local 88, dont nous n'avons retrouvé que d'importantes fondations en boulets, schistes et fragments de tuile disposés par rangées obliques.

Les quelques traces d'occupation que nous avons repérées sont à dater de la période allant du milieu du premier siècle jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère ; la présence de cendres et de bois calciné nous indique que le genre d'activité que l'on pratiquait dans ces locaux nécessitait l'usage du feu. Au-dessus de ces niveaux, on a remarqué une couche de démolition contenant énormément de fragments de tuile et de bois calciné, témoins de l'incendie qui ravagea ce secteur. Cette couche fut recouverte par la démolition des murs qui, à certains endroits, tombèrent par pans assez importants.

## 2. « RUE DE LA BASILIQUE »

Le tronçon de cette rue, fouillé en 1978-1979, ne présente rien de très particulier. Les constatations que nous avons pu faire confirment celles que nous avons déjà publiées<sup>21</sup>.

Dans le corps de la rue court l'égout voûté qui récoltait les eaux usées des thermes découverts en 1974<sup>22</sup>. Nous en avons repéré encore un regard fait d'une grande dalle de calcaire taillée. Comme l'égout n'était pas obstrué, nous avons pu l'explorer, au nord-est, jusqu'à la rue d'Oche et avons repéré, dans ses parois, deux exutoires d'égouts secondaires ; la base de ces exutoires était constituée d'une tuile plate (*tegula*). P. Tissières avait déjà noté cette particularité<sup>23</sup>. Du côté sud-ouest, nous sommes remontés jusqu'au coude qu'il faisait à l'intersection des deux rues romaines, près de l'angle nord de l'*insula* 1<sup>24</sup>.

Des fossés à ciel ouvert ont précédé la construction de l'égout daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. On en a retrouvé aussi bien du côté sud-est (voir supra p. 116) que du côté nord-ouest. Le corps de la rue était

<sup>19</sup> Le mur nord-ouest primitif du local 90 fut alors arasé ; l'espace 91 ne peut donc pas être considéré comme un portique.

<sup>20</sup> On ignore tout de la fonction du petit mur retrouvé dans ce local.

<sup>21</sup> Cf. AV 1977, pp. 201-202.

<sup>22</sup> Cf. AV 1975, pp. 132-147 ; P. Tissières, *Réflexions sur quelques problèmes de l'eau à Forum Claudii Vallensium*, AV 1978, pp. 175-188.

<sup>23</sup> Voir note précédente (pl. V).

<sup>24</sup> Nous reviendrons sur ce secteur dans un prochain rapport.

constitué de couches de remblai et de gravier de même nature que celles repérées dans les fouilles des Morasses en 1975 et 1976.

Du côté nord-ouest la rue était bordée par des portiques ; les murs sud-est de ces derniers appartiennent à une phase tardive d'occupation : ils ne sont vraisemblablement pas antérieurs au III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Nous n'avons pas repéré de structures plus anciennes pouvant appartenir à un portique ; néanmoins nous avons constaté qu'entre les locaux du secteur nord-ouest et la rue courait un trottoir, dès le troisième quart du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Ce dernier était-il couvert ?

Au nord-est, nous avons découvert la tête d'un mur doublant le mur extérieur des portiques ; ce deuxième mur se poursuivait jusqu'au nord-ouest de l'angle ouest de l'*insula* 2 où nous l'avons repéré<sup>25</sup>. Ces deux murs formaient un canal qui récoltait les eaux des toits des portiques, canal qui se jetait dans l'égout voûté au nord-ouest des latrines publiques. La présence de ce double mur nous indique qu'entre le secteur fouillé en 1976-1978 et les petits bains, il n'y avait, en tout cas dans un dernier état, aucun passage, aucune ruelle perpendiculaire à la « rue de la Basilique ».

### 3. QUARTIER AU NORD-OUEST DE L'INSULA 1

Les structures repérées en 1978/79, au nord-ouest de la « rue de la Basilique » appartiennent au même quartier que celles qui ont fait l'objet de notre précédent rapport<sup>25</sup>. Dans ce dernier, nous avons établi que la rue ou ruelle qui séparait les *insulae* 1 et 2 ne se prolongeait pas au-delà de la « rue de la Basilique ». C'est pourquoi nous ne pouvons dénommer ce quartier « *insula* », ni lui donner un numéro d'ordre.

Si les locaux 18 et 22 à 28, situés dans l'implantation du bâtiment, ont pu être fouillés jusqu'au terrain naturel (du moins partiellement), les petits bains (locaux 29 à 33) n'ont été dégagés que superficiellement : ils sont en effet situés à l'emplacement où aurait dû être coulé le socle en béton de la grue du chantier de l'immeuble. Ce socle a pu heureusement être déplacé ; ainsi, contrairement au reste du chantier, les vestiges bien conservés de ces bains n'ont pas été démolis ; situés immédiatement à l'extérieur de l'immeuble, ils pourraient, un jour, être présentés au public.

Les locaux découverts de ce côté de la « rue de la Basilique » appartiennent peut-être tous au même complexe. C'est assurément le cas pour les locaux 23 à 35, dans leur dernier état.

## Premières étapes de construction

Comme cela semble être la règle à *Forum Claudii Vallensium*, dans les quartiers d'habitation, les structures les plus anciennes mises au jour, datant du troisième quart du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, sont des fondations

<sup>25</sup> Cf. AV 1979, pp. 66-74.

de parois en pisé ou en colombage. Nous en avons repéré uniquement dans les locaux 23, 24, 26 et 27 (pl. XI). Ces parois possèdent la même orientation que les murs en mortier construits plus tardivement. Il est certain, d'autre part, que ces derniers ont souvent été édifiés exactement au-dessus d'anciennes structures en maçonnerie légère.

Contre ces parois crépies avec un mortier de chaux butent des sols en terre battue, en gravier et en mortier. Certaines de ces parois n'ont été détruites que dans le courant du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. (voir le profil pl. XXII).

Dans le local 25 furent repérés, contre le mur du portique, quatre foyers successifs reconstruits toujours au même endroit depuis l'époque de Claude jusqu'au deuxième siècle de notre ère. Ce local 25, de même que les locaux 27 et 28, ne fut jamais pourvu de sols en mortier, même partiellement ; seuls des sols en terre battue alternant avec des niveaux de cendres et de remblais y ont été repérés. La faible quantité de céramique et d'ossements découverts semble indiquer que ces foyers n'étaient pas ceux d'une cuisine. La solution de continuité dans le genre d'activité que l'on pratiquait dans ce local est remarquable, sans pouvoir être expliquée.

Le premier mur en mortier est celui qui bordait au sud-est les locaux 24 et 27 ; construit dans le troisième quart du I<sup>er</sup> siècle, il fut arasé dans le courant du deuxième siècle de notre ère, époque à laquelle furent construits vraisemblablement tous les murs appartenant au complexe des locaux 23 à 35.

## Dernier état des constructions

### *Espaces 18 et 22*

Ces espaces, dont la fouille ne sera achevée qu'en automne 1980, n'ont, pour l'instant, rien présenté de bien particulier ; les murs parallèles à la « rue de la Basilique » qui les délimitent sont très tardifs (III<sup>e</sup> siècle ?).

De tous temps ils ont dû être utilisés comme cour ou comme dépôt. Une interruption dans le mur extérieur du portique pourrait indiquer qu'à un certain moment ces locaux étaient accessibles aux chars. Leur stratigraphie ne présentait qu'une succession de couches de remblai, contenant beaucoup de matériel archéologique datant de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle jusqu'au troisième siècle de notre ère.

### *Locaux 23 à 35*

Le corridor 27-28 sépare ce complexe en deux parties : celle où vraisemblablement se pratiquait une activité artisanale (locaux 23 et 24-25)

et le secteur des bains (locaux 29 à 33). Ce corridor s'ouvrait sur un hall (local 26) qui donnait certainement accès à des appartements privés.

### Locaux 23 et 24-25

De ces locaux, seul le n° 23 était pourvu d'un sol en mortier. On y pénétrait du hall 26 par un seuil en calcaire qui avait conservé, dans une encoche, la crapaudine en fer dans laquelle pivotait le gond de la porte. Une paroi, en bois probablement, reposant sur une fondation maçonnée, séparait ce local de l'espace 24-25 dans lequel se trouvait un foyer, au moins jusqu'à la fin du deuxième siècle. On accédait à cet espace 24-25 depuis le corridor 27, et peut-être depuis le portique <sup>26</sup>.

### Bains (pl. XII, XIII et XIX)

Malgré la relative exigüité de leur *caldarium* 31 et de leur *frigidarium* 29-30, ces bains devaient être en quelque sorte publics. Du portique <sup>27</sup>, en effet, on devait y accéder par une entrée aménagée dans le mur sud-est du local 33 : l'emplacement où nous l'avons restituée est le seul où un mur n'était pas conservé en élévation. On pénétrait dans un vaste local de 7,80 × 3,80 m environ, sorte de vestibule ou de salle d'attente <sup>28</sup> ; on pouvait ensuite pénétrer dans l'espace 30 qui était séparé de la piscine d'eau froide 29 (d'env. 2,80 × 1,50 m au maximum) par un muret bas ; parois et fond de la piscine, murs et sols de ces espaces 29 et 30 étaient revêtus de mortier au tuileau (mortier de chaux contenant passablement de fragments de tuile concassés).

De l'espace 30 on pouvait pénétrer dans le *caldarium* 31, carré, construit au-dessus d'un hypocauste (env. 4 × 4 m).

Dans l'angle est de ce *caldarium* <sup>29</sup> devait se situer une piscine d'eau chaude dont rien malheureusement n'a été conservé. Cette piscine devait être surélevée ; on y accédait par quelques marches. Le petit muret formé de fragments de *tegulae* liés au mortier devait avoir comme fonction d'en renforcer le bord. Contre les murs du local (sauf à l'emplacement du seuil en calcaire qui le faisait communiquer avec le *frigidarium*) étaient disposés

<sup>26</sup> La présence d'un foyer près d'un seuil est déjà attestée à Martigny. Cf. AV 1979, p. 70, note 10.

<sup>27</sup> S'il s'était agi de bains privés, leur accès se serait fait par le corridor 27-28, ou par le hall 26. Or nous n'avons repéré aucun passage entre le corridor et les bains ; on n'y pouvait pas accéder par le *frigidarium*, car la piscine occupe tout son côté nord-ouest ; d'autre part, on n'accède généralement pas à des bains par le *caldarium*.

<sup>28</sup> Dans une dernière phase, le mur séparant les locaux 32 et 33 fut arasé et les deux locaux réunis en un seul.

<sup>29</sup> Peut-être la piscine d'eau chaude s'étendait-elle tout au long du côté nord-est du *caldarium*.

des *tubuli* (conduits à chaleur). Sols et parois du local étaient recouverts également de mortier au tuileau.

Le local de chauffe avec son *praefurnium* (foyer) se situait dans le local 34 ; c'est dire que cet espace, ainsi que l'espace 35, faisaient encore partie du même complexe. L'air chaud pénétrait dans le sous-sol du *caldarium* par un canal voûté aménagé dans le mur nord-est du local 31, prolongé par deux massifs faits de fragments de pilettes et de *suspensurae* liés au mortier.

Il est quasi certain que le canal secondaire dont nous avons retrouvé l'exutoire dans l'égout voûté, en face de l'entrée présumée des bains, récoltait les eaux usées de ces derniers ; les niveaux concordent. Ainsi, comme cet exutoire est original, pouvons-nous admettre que ces bains, dans l'état où ils nous ont été conservés, n'ont pas été construits avant la seconde moitié du deuxième siècle de notre ère.

Par quelques monnaies et tessons découverts immédiatement sur le sol du local 32-33, nous savons que ce secteur fut occupé jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

## C. AMPHITHÉÂTRE (pl. XX et XXI)

Les travaux de restauration et de recherches dans le secteur de l'amphithéâtre, au lieu-dit « le Vivier », ont été, en 1979, la continuation de ceux entrepris l'année précédente.

Les deux grands sondages ouverts en 1978 ont été agrandis et approfondis ; ces travaux nous ont permis d'avancer encore un peu dans la connaissance du monument antique et d'en présenter ici une analyse sommaire et provisoire.

Au pied du Mont-Chemin, à l'extérieur du tissu urbain de la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, l'amphithéâtre est le seul monument antique dont des vestiges ont toujours été visibles à Martigny.

Ces vestiges sont ceux du mur elliptique d'enceinte ; à l'emplacement de deux grandes brèches, situées de part et d'autre des extrémités du grand axe, se situent les entrées principales, comme c'est généralement le cas dans ce genre de monument.

Les dimensions intérieures de cet amphithéâtre sont de l'ordre de 74 m sur 61,70 m environ. Le grand axe mesure donc exactement 250 pieds romains de 0,296 m ; il ne s'agit certainement pas d'un hasard. La longueur du petit axe n'est, par contre, pas réductible en un nombre rond de pieds ; ce n'est pas étonnant, car il est évident qu'il a été obtenu par des moyens pratiques lors de l'implantation des murs sur le terrain. En effet, les deux foyers de l'ellipse, situés sur le grand axe semblent être distants de 69 pieds du centre du monument. Selon le théorème de Pythagore, le

petit rayon de l'ellipse mesure  $\sqrt{125^2 - 69^2} = 104,23051$  pieds = 30,85223 m, soit assez exactement la moitié de la distance mesurée<sup>30</sup>.

L'amphithéâtre a déjà fait l'objet, avant 1978, d'un certain nombre de fouilles et de sondages qui n'ont pas été concluants<sup>31</sup>.

### 1. *Le mur d'enceinte*

Ce mur a été construit sur des fondations en tranchées, profondes de plus d'un mètre et larges d'environ 1,20 à 1,30 m. A un emplacement (sous la « rampe d'accès » nord) on a remarqué que le niveau supérieur de ses fondations coïncidait avec celui du terrain à l'époque de construction du monument (seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère vraisemblablement). Ce n'est peut-être pas forcément le cas partout ailleurs. Ce niveau supérieur des fondations est fort irrégulier : du côté du Mont-Chemin, au sud-est, il était d'environ 1,30 m inférieur à celui constaté du côté nord-ouest. A l'époque romaine, le terrain accusait donc très vraisemblablement une pente en direction du Mont-Chemin.

Au-dessus de la « semelle » des fondations fut élevé le mur sur une largeur d'environ 1,10 à 1,20 m (env. 4 pieds romains), jusqu'à un niveau de réglage qui est relativement constant sur de longs tronçons. Cette première élévation varie, dans sa hauteur, de quelques centimètres (au nord-ouest) à environ 1,70 m (au sud-est, près du contrefort).

Le niveau de réglage est bien marqué par un ressaut de 8 à 10 cm environ de part et d'autre du mur : au-dessus, en effet, le mur n'est plus

<sup>30</sup> Chaque point d'une ellipse est tel que la somme de ses distances aux deux foyers est constante. Dans le cas de l'amphithéâtre de Martigny, la somme de ces deux distances (calculée sur le grand axe) est égale à 250 pieds. La distance, séparant un foyer d'un point du mur d'enceinte situé dans le petit axe, est ainsi de 125 pieds (car ce point est équidistant des deux foyers). Cette distance est donc l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont la base est la distance séparant le centre du monument d'un foyer, et la hauteur, le petit rayon de l'ellipse.

<sup>31</sup> *Fouilles et sondages avant 1978 :*

1883 : sondage le long du mur d'enceinte côté intérieur ; découverte de traces de gradins. Cf. IAS 1884, p. 5. C'est peut-être à cette fouille que se réfère A. Naef, IAS 1896, p. 117, qui mentionne la découverte « faite jadis à l'intérieur des murailles » [...] « d'os et de défenses d'animaux sauvages étrangers à nos régions ».

1897 : Sondage le long du mur d'enceinte, côté intérieur, secteur est. 1 photo conservée aux Archives de CFMH, Berne, Nég. Inv. C 7. De cette époque datent également deux photographies d'ensemble du Vivier, déposées également aux Archives de la CFMH. Nég. Inv. C 6 + Photo Inv. 562.

1909- Quelques sondages isolés à l'intérieur du mur d'enceinte n'ont pas donné de résultats appréciables ; à l'extérieur, du côté du Mont-Chemin, découverte du « mur de soutènement », du contrefort et du mur de la « rampe d'accès » est. Mention de quelques mesures qui seraient d'époque romaine encore, adossées au mur de l'amphithéâtre (situation non précisée) ; à l'intérieur de l'une d'elles,

élevé que sur une largeur de 90 cm à 1 m (env. 3 pieds romains) par assises successives, relativement régulières, d'environ 60 cm de hauteur (deux pieds romains), mais qui peuvent mesurer jusqu'à 93 cm (lorsqu'il fallait rattraper un niveau).

On a remarqué, régulièrement disposés, des trous de boulin traversant tout le mur, destinés à recevoir les poutres des échafaudages ; ils ont été aménagés généralement les uns au-dessus des autres, sur la planie d'une assise sur deux (env. 1,20 m = 4 pieds). Au niveau supérieur de la cinquième assise, le mur devait présenter, sur tout son tracé (il n'est conservé à ce niveau que sur quelques petits tronçons) une retranche, côté intérieur, d'environ 15 cm. Au-dessus, le mur, large d'environ 2 ½ pieds, s'élevait sur une hauteur actuellement indéterminable (conservée au maximum sur une trentaine de centimètres). Cette retranche qui ne se situe pas partout au même niveau (on a constaté des différences d'altitude allant jusqu'à 67 cm) est peut-être à mettre en relation avec l'aménagement du promenoir supérieur par lequel on accédait aux gradins de la *cavea*.

La hauteur maximum conservée du mur, au-dessus de la semelle de fondation, est d'environ 5 m (près du contrefort au sud-ouest).

L'élévation du mur est constituée de petits moellons de schiste provenant des pentes du Mont-Chemin, très bien appareillés et liés avec un bon mortier de chaux, couvrant bien les joints. À ce jour, on n'a retrouvé aucun indice d'un crépissage du mur.

## 2. Contrefort

Un puissant contrefort de 1,80 × 2,50 m env. a été appuyé contre le mur d'enceinte, à l'extérieur, du côté sud-est, là où la semelle de fondation est au niveau le plus bas, probablement pour soutenir le mur qui, à cet emplacement, accusait, peu de temps après sa construction déjà, un faux aplomb de l'ordre de 20 cm.

découverte d'une urne funéraire, comportant des traces de feu, bouchée au moyen d'un galet de la Dranse et contenant des os calcinés et deux petites fioles allongées, en verre. Cf. J. Morand, Jber SGEHK, 1911, p. 37 ; idem, 1912-13, pp. 37-39 (1 photo) ; AA, 1913, p. 306.

1939: Tranchée située approximativement dans le petit axe, au sud-ouest des locaux voutés depuis le pied de la montagne en direction du centre du monument. Pas de résultats appréciables. Repérage d'un mur en pierres sèches construit en 1914 pour laisser apparent, après comblement des fouilles de 1909-1912, « sur une petite surface, le mur d'enceinte avec son contrefort, du côté de la montagne », selon le compte rendu de la séance de la Commission cantonale des monuments historiques du 3 décembre 1914.

Au centre du monument, trouvaille, à 2,60 m de profondeur, d'une monnaie gauloise des Lingons et d'une autre de Drusus le jeune.

Cf. C. Simonett, *Octodurus, Kurzer Bericht über die Ausgrabungen 1938-39 in Martigny (Wallis)*, ZSAK, 3, 1941, p. 94 ; L. Blondel, *Les fouilles romaines d'Octodurus*, AV, 1942, pp. 463-464.

Fouilles 1978 :

Cf. AV 1979, pp. 64-65.

### 3. « Rampes d'accès » nord et est

En deux endroits non symétriques par rapport aux axes du bâtiment (peut-être à un troisième emplacement, mais nous ne saurions l'assurer actuellement), furent créés des « couloirs » à l'extérieur du mur d'enceinte. Longs d'environ 11 m, larges de 1,80 et 2,40 m respectivement, ils étaient bordés par des murs d'une soixantaine de centimètres de largeur, formant un retour d'équerre pour aller s'appuyer contre le mur d'enceinte ; il s'agissait peut-être de murs soutenant des rampes permettant l'accès au promenoir supérieur. Comme aucune trace de fixation de marches n'a été observée contre le parement du mur d'enceinte, on doit admettre que le sol de ces hypothétiques rampes était constitué de remblai. Ces rampes auraient eu une pente d'env. 30 % maximum.

### 4. Mur de soutènement

Bordant le secteur méridional du mur d'enceinte, à environ 2,40 m à l'extérieur de ce dernier, fut construit au pied de la pente du Mont-Chemin un mur de « soutènement », long d'env. 22,60 m dont l'appareil n'est pas identique à celui du mur elliptique. Il présente, côté intérieur, une succession de retranches. Ce mur est probablement légèrement postérieur à la construction du mur d'enceinte. La présence d'importants blocs de schiste à l'extérieur prouve que ce mur a joué un rôle de soutènement et de protection contre les chutes de pierres, rôle qu'il avait vraisemblablement dès l'origine. Comme il présente à ses deux extrémités des « têtes » bien appareillées, on ne saurait le considérer comme un témoin d'un deuxième mur d'enceinte.

### 5. Entrées sud-ouest et nord-est

On ignore actuellement la largeur des entrées principales de l'amphithéâtre, situées aux extrémités du grand axe. Par comparaison avec des amphithéâtres de dimensions proches, notamment celui de Cimiez près de Nice, on peut admettre qu'elles avaient une largeur de 4 mètres environ <sup>32</sup>.

Seul le piédroit nord-ouest de l'entrée sud-ouest a été repéré (pl. XVI) ; il est fondé bien plus bas que le mur d'enceinte. Ce piédroit est appareillé avec des moellons de tuf.

Non loin de ce dernier fut repéré, du côté intérieur, un mur en retour d'équerre, fort dégradé, qui bordait l'entrée au nord-ouest. Sa maçonnerie est partiellement liée à celle du piédroit. Le seuil de l'entrée paraît avoir été trouvé à la cote 475,05, soit 2,75 m au-dessus du niveau de l'arène et un peu plus de 2 mètres au-dessous de la semelle de fondation du mur

<sup>32</sup> Les références à l'amphithéâtre de Cimiez sont empruntées à A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine* III, 2, pp. 599 à 606.

d'enceinte. Le sol de l'entrée présentait donc vraisemblablement une pente de 20 %.

## 6. *Arène*

Après avoir élevé le mur d'enceinte, les constructeurs de l'époque romaine creusèrent l'arène, au centre du monument, sur une profondeur moyenne d'environ 4 m. Les dimensions de cette dernière sont de l'ordre de 46,80 m sur 34,50 m<sup>33</sup>, soit environ 1268 m<sup>2</sup>. Les quelque 5500 m<sup>3</sup> de matériaux extraits (il s'agit d'alluvions, mélange de gravier, de boulets et d'un peu de sable) furent employés pour créer le talus de la *cavea*, talus qui venait s'appuyer contre le mur d'enceinte en ménageant le promenoir surmontant la *cavea* ainsi que le *podium*, promenoir de circulation bordant l'arène.

Le mur du *podium* fut construit après l'excavation de l'arène. De même facture et de même largeur que le mur d'enceinte (env. 90 cm = 3 pieds), il devait s'élever sur environ 3 m et être surmonté, du côté de l'arène, par un *balteus*, parapet en pierres taillées, dont on a retrouvé un élément en calcaire large de 20 cm et haut de 0,50 m. Le mur du podium était interrompu à l'emplacement des entrées sud-ouest et nord-est, là où il faisait angle avec les murs de ces entrées.

Le sondage effectué dans le petit axe du monument, en 1978-1979, a montré que l'arène n'était pas bordée par un couloir de circulation, comme c'est le cas dans un certain nombre d'amphithéâtres.

## 7. *Carcer, tribune des autorités* (pl. XIV et XV).

A peu près dans le petit axe, du côté sud-est, on pouvait avoir accès depuis l'arène, par une entrée large de 1,30 m aménagée dans le mur du *podium*, à un local voûté que l'on peut nommer *carcer*, de 4,90 × 3,35 m, pourvu d'un sol en mortier. Les voûtes étaient constituées de blocs assez importants de tuf taillé.

Au-dessus du *carcer* fut aménagée la tribune des autorités ou *pulvinar*, à l'endroit de l'amphithéâtre le plus favorable<sup>34</sup>. Cet espace, de dimensions presque égales à celles du *carcer*, était bordé latéralement par des murs larges de 55 cm dont on ignore l'élévation originale et qui devaient soutenir le talus de la *cavea* et séparer les officiels des autres spectateurs. Son sol était de simple mortier de chaux tandis que ses parois étaient recouvertes de mortier au tuileau.

<sup>33</sup> Le mur du *podium*, c'est-à-dire le mur bordant l'arène, n'est pas compris dans ces chiffres ; il l'est, par contre, dans l'estimation du cubage des matériaux extraits à l'époque romaine.

<sup>34</sup> On a la meilleure vue sur toute l'arène depuis des places situées sur le petit axe d'un amphithéâtre ; à Martigny, c'est au sud-est que les spectateurs étaient le moins gênés par le soleil.

Entre le mur d'enceinte et la tribune des autorités fut construit un long local voûté, large de 1,90 m (voûte à deux niveaux) pourvu lui aussi d'un sol en mortier de chaux qui remontait légèrement contre les fondations du mur d'enceinte. Ce local devait servir d'abri contre les intempéries et de dépôt.

Dans une phase ultérieure fut aménagée, dans le mur d'enceinte, une entrée permettant l'accès à la tribune des autorités directement depuis l'extérieur du monument (ainsi qu'une rapide sortie en cas d'émeute).

## 8. *Cavea*

Entre le *podium* et le promenoir supérieur, dont les largeurs respectives nous sont inconnues, s'étendait la *cavea* (l'ensemble des gradins) reposant en partie sur le talus du remblai.

Il est probable que ce talus devait soutenir des gradins dont on n'a actuellement pas trouvé trace : nous ne pouvons en effet pas prendre à la lettre l'information donnée en 1884 (voir note 31) selon laquelle on avait retrouvé des traces de gradins (en pierre ?) sans aucune précision. Peut-être ces derniers étaient-ils en bois ?

Les fouilles, à ce jour, ne nous ont fourni aucune indication nous permettant de restituer la pente de la *cavea*, depuis le mur du *podium* jusqu'au mur d'enceinte. Pour avoir une idée de la répartition des gradins, il nous faut procéder par comparaison. A Martigny, à l'encontre de beaucoup d'amphithéâtres, il ne semble pas qu'il y ait de mur de « précinction » bordant à l'extérieur un promenoir intermédiaire et séparant différentes « volées » de gradins.

L'amphithéâtre le plus proche quant à ses dimensions est celui de Cimiez<sup>35</sup> ; ses dimensions extérieures (hors tout) sont de l'ordre de 67,20 × 56 m (il est donc un peu plus petit que celui de Martigny) ; son arène mesure 46 × 34,80 m (dimensions presque identiques à celles de l'arène de Martigny : 46,80 × 34,50 m).

Dans l'amphithéâtre de Cimiez on a pu restituer dans la *cavea* une succession de 12 gradins en deux « volées » de trois, respectivement de 9 gradins (la deuxième « volée » de 9 gradins ayant été rajoutée lors d'un agrandissement assez tardif de l'amphithéâtre).

Si nous admettons, comme à *Vetera Castra* l'existence de gradins hauts de 37 cm (1 pied  $\frac{1}{4}$ ) et larges de 74 cm (2 pieds  $\frac{1}{2}$ )<sup>36</sup> et que nous reconstituons une « volée » de 12 gradins, à partir d'un niveau du podium restitué à env. 55,5 cm au-dessous de la tribune des autorités (à laquelle on aurait accédé par trois marches hautes de 18,5 cm, c'est-à-dire de  $\frac{5}{8}$  de pied), nous obtenons une largeur de 15 pieds pour le podium et le promenoir supérieur ; cette largeur pourrait être répartie à raison de 5 pieds pour le *podium* et 10 pieds pour le promenoir supérieur (cf. pl.

<sup>35</sup> Cf. A. Grenier, *op. cit.*

<sup>36</sup> Indication que nous a procurée M. G. Hallier, d'Aix-en-Provence.

XXI, B). Dans le cas où notre hypothèse serait juste, l'amphithéâtre devait pouvoir contenir environ 5200 personnes (en réservant 40 cm de largeur de gradin par spectateur)<sup>37</sup>.

### 9. *Accès extérieurs aux entrées et niveau de circulation à l'extérieur de l'amphithéâtre*

— Attendu que le niveau des entrées principales, situées aux extrémités du grand axe, est bien inférieur à celui des semelles de fondation du mur d'enceinte (env. 2,03 m à l'entrée sud-ouest), on doit admettre l'existence de rampes d'accès extérieures. N'ayant, à ce jour, pratiqué aucun sondage aux endroits où elles pourraient se situer, nous n'en pouvons reconstituer le plan. Notons toutefois qu'elles n'étaient pas situées le long du mur d'enceinte, car la semelle de fondation de ce dernier a été repérée de part et d'autre de l'entrée sud-ouest au niveau probable du terrain à l'époque de construction.

— Nous ignorons actuellement tout du niveau de circulation extérieure de l'amphithéâtre ; s'il était constant tout le long du mur d'enceinte (sauf à l'emplacement des entrées), il se situait à quelque 4,75 m au-dessus du niveau de l'arène. Cette mesure est calculée depuis l'endroit où la semelle de fondation est la plus élevée. Le niveau de l'entrée établie dans le mur d'enceinte et permettant l'accès à la tribune des autorités ne saurait à lui seul donner une indication précise du niveau de circulation extérieure, surtout du fait que cette entrée a été aménagée après coup.

Il se pourrait aussi que l'on ait rehaussé le niveau de circulation, soit à l'origine, soit durant l'utilisation de l'amphithéâtre ; du fait des fouilles de 1909-1912, il ne nous a pas été possible de repérer un ou plusieurs niveaux de circulation entre le mur d'enceinte et le mur de soutènement (un des seuls emplacements où cela aurait été vraisemblablement possible).

### 10. *Eléments stratigraphiques*

Les sondages pratiqués en 1978 et 1979 nous ont permis de faire quelques constatations importantes d'ordre stratigraphique (voir pl. XXI A).

- a) L'arène a été creusée dans le terrain sur une profondeur que l'on peut estimer en moyenne à 4 m.
- b) Dans un premier temps, la démolition du monument n'a vraisemblablement pas été soudaine. Les habitants de la région ont dû récupérer

<sup>37</sup> Selon A. Grenier, *op. cit.* pp. 620 et 728, dans les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, la largeur des places était de 40 cm et dans le grand théâtre de Pompéi, de 39 cm.

nombre de pierres pour des constructions et une bonne partie des blocs de calcaire taillés (*balteus*, seuils etc...) a vraisemblablement disparu dans des fours à chaux. Non entretenu, « pillé », le monument est tombé petit à petit en ruines.

- c) A une époque ultérieure, la rivière ou un de ses bras a pénétré dans le monument par l'entrée sud-ouest et créé un lac au-dessus de l'arène. Des couches de limon se sont déposées tranquillement sur une épaisseur de quelque 5 mètres (pl. XIV). Peut-être a-t-on entretenu alors ce lac et y a-t-on élevé des poissons ? Ainsi pourrait-on expliquer l'origine du nom « Le Vivier » donné au site de l'amphithéâtre.
- d) Ce n'est qu'après ce dépôt de limon que s'engouffre dans l'amphithéâtre la rivière ou un de ses bras, lors d'une crue ou d'une débâcle, emportant d'énormes blocs de schiste et des alluvions ; les flots et les matériaux qu'ils transportent achèvent de détruire les piédroits des entrées principales. C'est au-dessus du lit de la rivière que l'on trouve le terrain actuel, peut-être rapporté, à env. 6 m au-dessus du niveau de l'arène antique.
- e) Le « méchant mur » en pierres sèches qui ferme la brèche de l'entrée principale sud-ouest, ainsi que l'empierrement qui butait contre ce mur<sup>38</sup>, sont postérieurs à la catastrophe citée au point d.

On peut noter qu'aucune des phases décrites ci-dessus n'a pu être datée par du matériel archéologique. La seule indication chronologique que nous possédons nous est donnée par des monnaies romaines trouvées sur le sol du *carcer* et dans les matériaux de démolition du bâtiment. La monnaie déterminable la plus récente est un « petit bronze » d'un fils de Constantin I<sup>er</sup> frappée entre 335 et 341 après J.-C. Elle provient de la couche de cendre qui s'était déposée sur le sol du *carcer*. C'est donc à cette époque, au plus tôt, qu'il nous faut, dans l'attente d'autres trouvailles, placer l'abandon du site de l'amphithéâtre.

Martigny, juin 1980.

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes qui ont collaboré tant aux fouilles qu'à l'élaboration du présent rapport. Notre reconnaissance va tout spécialement à Mlle Yvonne Tissot, notre secrétaire-laborantine qui a fait l'étude sommaire du matériel céramique provenant des divers secteurs présentés ci-dessus.

<sup>38</sup> Cf. AV, 1979, pp. 64-65.

ABRÉVIATIONS

<b>AA</b>	Archäologischer Anzeiger
<b>ASSP</b>	Annuaire de la société suisse de préhistoire et d'archéologie
<b>AV</b>	Annales valaisannes
<b>CFMH</b>	Commission fédérale des monuments historiques
<b>IAS</b>	Indicateur d'antiquités suisses
<b>JberSGEHK</b>	Jahresbericht des Schweiz. Ges. f. Erhaltung Historischer Kunstdenkmäler
<b>ZSAK</b>	Zeitschrift für Schweiz. Archäologie und Kunstgeschichte

## II

### BRONZES FIGURÉS (campagnes de fouilles 1975-1979)

par  
Ivonne A.-MANFRINI

L'histoire des bronzes hellénistiques et romains en est encore au stade des prolégomènes. Après soixante-dix ans de recherche, — constituée essentiellement par la publication de catalogues —, les spécialistes en sont réduits aux approximations, aux probabilités. Aucun critère sûr ne permet de situer ces figurines dans le temps ; les indices, quant à leur mode de diffusion, voire de fabrication sont tout aussi pauvres. Dans la plupart des cas, il est encore impossible de connaître la fonction — décorative ou religieuse — de ces objets. Cette absence de certitudes, de points de repère, n'a pas encore découragé les archéologues pour lesquels ces figurines pourraient représenter une précieuse source d'informations sur les aspects les plus divers de la vie antique. S. Boucher la première a ouvert la voie ; après avoir publié un certain nombre de catalogues qui ont fait connaître les collections de plusieurs musées français, elle s'est attachée à une recherche d'ensemble sur les bronzes de la Gaule. Tâche ardue qui a débouché sur une importante thèse récemment parue<sup>1</sup> ; c'est là la première tentative de synthèse dans ce domaine. Les problèmes y sont posés, des directions de recherches y sont suggérées, les points d'interrogation demeurent pourtant.

C'est dans le contexte de cette recherche que se situent les corpus — réunissant les objets d'un musée, d'un site ou d'une région — publiés ces dernières années. Ces recueils n'ont pas d'autre but que celui de faire connaître le plus de matériel possible ; ils évitent ainsi aux chercheurs attirés par une problématique plus spécifique, un fastidieux travail de documentation. A. Kaufmann-Heinimann et A. Leibundgut se sont donné pour tâche de recenser les bronzes de Suisse ; trois volumes ont déjà paru : le premier concerne Avenches, le deuxième Augst et ses environs, le troisième — tout récemment sorti de presse — réunit le matériel de l'ouest de la Suisse,

Je tiens à remercier François Wiblé de la confiance qu'il m'a témoignée en me chargeant de la publication de ces bronzes. J.-M. Marquis a bien voulu relire ce texte.

<sup>1</sup> S. Boucher, *Recherches sur les bronzes figurés de la Gaule pré-romaine et romaine*, 1976.

du Valais et du canton de Berne<sup>2</sup>. Les bronzes trouvés à Martigny — à l'exclusion des toutes récentes découvertes dont il sera question ici — sont donc répertoriés à côté des trouvailles d'Aigle, de Conthey, du Grand Saint-Bernard, de Riddes, de Sierre, de Sion, de Venthône et de Viège. En tout quatre-vingt-dix-sept objets comprenant des statuettes en pied, des bustes, des fragments et de la vaisselle, de tailles et de qualité très variables. Martigny et le Grand Saint-Bernard ont fourni le plus grand nombre de documents ; échantillonnage dû à l'état de la prospection archéologique certes — Martigny étant le site le mieux connu du Valais — mais les futures découvertes dans cette région, ne modifieront probablement pas cette répartition. Centre le plus important et le plus peuplé, chef-lieu administratif de la *Civitas Vallensium*, marché régional sur une voie de passage à l'importance notoire, tout pousse à attendre un reflet de cette situation dans le matériel en bronze. Matériel qui, au même titre que les bâtiments et parfois plus, permet de mesurer le degré de romanisation de la population.

Quatre-vingt-dix-sept bronzes pour l'ensemble du territoire de la *Civitas Vallensium* représentent un nombre relativement réduit en comparaison des autres régions de Suisse. Vu l'état de la recherche archéologique, il serait hasardeux d'en tirer des conclusions définitives ; en effet, les sites du Valais ne sont pas encore assez connus. Toutefois, il n'est pas prématuré de relever la différence de peuplement que devait présenter cette région alpine, guère comparable en cela au Plateau suisse. Martigny était le seul centre urbain, les *villae* étaient moins nombreuses qu'ailleurs. Or les bronzes font partie du mobilier des habitations privées surtout, des temples et, pour les statues de grande taille, des endroits publics ; les figurines sont beaucoup plus rares dans les tombes. Etat de la prospection et réalité historique expliquent donc le pourquoi de cet échantillonnage restreint.

Il convient tout de même de noter que cette carence quantitative ne se retrouve pas dans la qualité ; comme ailleurs, les ouvrages de bonne facture côtoient des produits d'un artisanat défailant. Parmi les premiers, il suffit de mentionner les fragments de grands bronzes trouvés à Martigny, les figurines, de dimensions plus modestes, telles que le Camillus, la Minerve — provenant du même site —, ou encore le Sucellus de Viège et le Jupiter du Grand Saint-Bernard. La chèvre de Sierre, elle, fait problème ; son excellente facture a suggéré des datations variant entre le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle après. Quant à la Vénus et à l'Apollon de Venthône, ils ne sont guère plus faciles à situer : en effet les caractéristiques stylistiques qu'ils présentent suscitent l'embarras des historiens de l'art antique. Faut-il interpréter ces deux bronzes comme le produit d'un art provincial, ainsi que le pense A. Leibundgut<sup>3</sup>, ou comme des témoins d'un art romain

<sup>2</sup> A. Kaufmann-Heinimann, *Die römischen Bronzen der Schweiz I : Augst*, 1977 ; A. Leibundgut, *Die römischen Bronzen der Schweiz II : Avenches*, 1976 ; idem, *Die römischen Bronzen der Schweiz III : Westschweiz*, Bern und Wallis, 1980 ; idem, *Die römischen Bronzen der Schweiz IV : Ostschweiz und Tessin*, en préparation.

<sup>3</sup> A. Leibundgut, *Kunst und Kunstgewerbe*, in : *Ur- und frühgeschichtliche Archäologie der Schweiz V : Die römische Epoche*, 1976, p. 73.

tardif ? Ces exemples illustrent de manière évidente les inconnues qui pèsent encore dans le domaine des bronzes romains <sup>4</sup>.

Revenons à Martigny ; sur la centaine d'objets recensés dans le Valais par A. Leibundgut, vingt proviennent incontestablement de ce site <sup>5</sup>. A cet échantillonnage, encore peu représentatif, viennent s'ajouter onze figurines trouvées lors des campagnes de fouilles entre 1975 et 1979 ; ce qui porte à trente et un le nombre des bronzes découverts à Martigny jusqu'à ce jour <sup>6</sup>. La présentation de ces nouvelles trouvailles fait l'objet des pages qui vont suivre ; présentation peut-être irritante parce que lacunaire et sans certitude, mais l'état actuel des connaissances dans ce domaine n'autorise guère plus de précision <sup>7</sup>.

Ces onze nouveaux bronzes ne représentent pas, en tant que tels, des découvertes exceptionnelles. Le griffon excepté, il s'agit d'un matériel relativement familier, d'une qualité modeste pour ce qui est des deux Mercurus et de l'Eros, nettement supérieure pour l'Apollon, le bouc et le si énigmatique griffon. Une petite jambe, un petit coq, une base et deux caducées isolés complètent ce lot. Chacun de ces objets ne prend toute sa signification qu'à l'intérieur d'une série, série iconographique, série de documents en relation avec telle ou telle divinité ou encore — dans la mesure du possible — typologie fondée sur des critères stylistiques. Ainsi seulement les informations dont sont porteurs ces objets peuvent être mises en évidence. Pour chaque bronze sont donc indiquées en premier lieu les données documentaires — enregistrement, contexte, technique, état —. Des observations plus spécifiques leur font suite. Une description minutieuse de chaque pièce n'a pas été donnée, car elle a semblé faire double emploi avec la documentation iconique. Les documents présentant une parenté thématique, symbolique, ont été regroupés, — ainsi les caducées, le coq et le bouc sont cités à la suite des deux Mercurus.

### 1. Apollon (pl. I)

Inv. n° 79/306. Trouvé dans l'*insula* 1, local 24 bordant un portique, le 24. 8. 1979, dans une couche de démolition composée de tuiles et de fragments de mortier dont la surface faisait niveau de sol ; ce matériel a été déposé après un incendie qui remonte aux années 236-240 après J.-C., d'après les monnaies (cf. fig. 3, p. 117)

Fonte pleine. Patine noire avec taches rouges et vertes. La surface est

<sup>4</sup> A. Leibundgut III, n°s 186-189, 104, 44, 37, 3, 62, 88, 89.

<sup>5</sup> Ont été retrouvés : un Jupiter, une Minerve, le Camillus, deux bustes d'Amour, une panthère, un buste de déesse-mère, une enseigne militaire, huit fragments de grandes statues, un lion, une poignée en forme de dauphin, une anse et un vase. Le trésor de la Délèze n'est pas mentionné.

<sup>6</sup> A titre indicatif, le catalogue d'Augst compte 329 numéros, celui d'Avenches 209.

<sup>7</sup> Les onze nouveaux bronzes découverts à Martigny, et plus particulièrement les statuettes d'Apollon et de Mercure, ont fait l'objet d'une communication, à paraître dans les Actes du VI<sup>e</sup> colloque international sur les Bronzes antiques, qui a eu lieu à Berlin, en mai 1980. Certains problèmes y sont traités de manière plus approfondie.

piquetée de petits trous produits lors du refroidissement du métal, après la fonte. Les yeux, incisés, étaient peut-être rapportés dans une autre matière. Dans les cheveux, traces d'un bandeau étamé.

Manquent une partie du bras gauche, l'attribut de la main droite et les deux pieds.

H. 12,5 cm.

Ce jeune homme aux cheveux longs réunis en chignon sur la nuque et dont le corps présente un modelé très féminin, a été identifié par F. Wible<sup>8</sup> comme une représentation d'Apollon. Dans le système des imagiers antiques, l'identité d'une divinité ou d'un personnage est déterminée par la présence d'attributs spécifiques. Ceux-ci ayant disparu dans notre statuette, quels éléments autorisent une telle identification ? La coiffure, comme les proportions du corps, caractérisent deux divinités différentes : Apollon et Dionysos. Nombre de statuettes dépourvues de tout attribut sont identifiées tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Une statuette de Chevrier, au musée de Genève, une autre provenant de Chessy, au British Museum en sont deux exemples<sup>9</sup>.

Les attributs propres à Apollon sont le carquois — porté en baudrier —, la branche de laurier tenue dans la main ou le plectron et la lyre. La tête est parfois ceinte d'une couronne de laurier ; les cheveux sont fréquemment réunis en toupet au sommet du crâne. Dionysos lui, porte le plus souvent une couronne de lierre ou de pampres, mais il peut aussi bien en être dépourvu. De plus, sa main tenant une grappe ou l'anse d'un canthare esquisse souvent le même geste que la main droite de notre statuette. Quelques éléments permettent toutefois de pencher pour Apollon plutôt que pour son demi-frère. La position des bras tout d'abord. Dans les bronzes, Dionysos est le plus fréquemment représenté un bras pendant, l'autre levé. Les deux bras baissés sont documentés mais sont relativement rares. En revanche, l'écartement de la partie supérieure du bras gauche de la statuette de Martigny correspond à la position des figurines représentant sûrement Apollon. La rareté des Dionysos dépourvus de couronne et du bandeau frontal, alors que cette absence est moins rare pour Apollon, renforce cette hypothèse. Enfin, dernier élément, la présence du mince collier d'or qui ceint le cou de la figurine. Cet ornement n'apparaît sur aucune des effigies représentant l'une ou l'autre divinité. On peut le rapprocher de l'anneau torsadé qui orne le cou de la Vénus d'Augst<sup>10</sup>. Dans ce dernier cas il s'agit probablement d'une parure, une telle fonction décorative paraîtrait peu vraisemblable pour une divinité masculine d'où l'hypothèse que ce mince anneau d'or remplace le lourd torque en bronze, ouvert devant, comme en portent de nombreuses figurines<sup>11</sup>. Ce torque, typiquement celtique, est interprété par Lambrechts comme un renforcement

<sup>8</sup> *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 19-20 janvier 1980, p. 21.

<sup>9</sup> S. Boucher, *op. cit.* note 1, p. 142.

<sup>10</sup> A. Kaufmann-Heinimann, *op. cit.* note 2, n° 69.

<sup>11</sup> P. Lebel, *Catalogue des collections archéologiques de Lons-le-Saulnier III : Les bronzes figurés*, 1963, n° 12 ; W. Lamb, *Greek and Roman Bronzes*, 1962, pl. LXXXVII a.

de la puissance des divinités<sup>12</sup>. Or si cette identification est exacte, cet ornement est plus approprié pour Apollon, dont l'aspect et le nom, empruntés aux Romains, pouvaient recouvrir une divinité celtique, plutôt que pour Dionysos qui est un dieu étranger. Sa forme, si différente des torques canoniques, reste difficile à justifier ; un ornement ordinairement si pesant a pu sembler mal s'accorder aux formes du dieu éphèbe. Supposition, hypothèse, première incertitude.

L'argument le plus sérieux en faveur d'Apollon reste la position des bras. La comparaison avec d'autres statuettes, identifiées de manière certaine, confirme la proposition de F. Wiblé. Apollon, comme les autres dieux a été représenté suivant des types iconographiques, plus ou moins fidèlement respectés. Parmi ces schémas, S. Boucher a relevé celui du dieu figuré debout sur la jambe droite, la gauche en retrait, le bras droit baissé, la main tenant le plectre, la gauche appuyée sur une lyre ou une cithare. Le geste des doigts de la main droite de la statuette de Martigny correspond à celui qu'esquisse une main qui tiendrait le plectron. Le mouvement du bras gauche se prête à la restitution d'un geste d'appui sur un instrument de musique, que celui-ci soit posé directement sur le sol — comme dans une figurine d'Avenches ou une autre de Besançon — ou sur un support, ainsi que le montrent de nombreux exemples à Augst, (pl. V), Véronne ou ailleurs<sup>13</sup>. La statuette de Martigny reproduit donc un type connu, sans pourtant être identique à aucune autre ; rien là que de très courant dans les bronzes. Cette constatation est loin d'être dépourvue d'intérêt, elle atteste l'existence de modèles dont s'inspiraient les bronziers. L'étude de la diffusion des figurines reproduisant ce type plutôt qu'un autre apporterait peut-être quelques lueurs sur la circulation des objets, des artisans ou des cartons. C'est dans une telle série et dans une telle perspective que l'Apollon de Martigny est un jalon, un indice, aussi important qu'un autre.

Stylistiquement, cette statuette appartient à ce courant hellénistico-romain dont la caractéristique est la reprise de thèmes et de formes d'époques antérieures. Thèmes et formes repris tels quels ou combinés entre eux, pour la satisfaction des collectionneurs ou de ceux qui voulaient affirmer leur culture ou leur appartenance sociale par l'intermédiaire d'objets se référant à un art cultivé. L'excellente qualité technique de cette statuette permet de la rapprocher d'autres figurines trouvées en Suisse sans pourtant égaler les plus réussies, telles le Mercure assis d'Augst ou celui de Thalwil<sup>14</sup>, véritables pièces de collectionneurs. L'analyse stylistique de tels ouvrages est très problématique, une approche de ce type est souvent subjective, dépourvue de repères et de critères bien établis. Cette carence et ces incertitudes ne sont que le reflet de l'état des connaissances concer-

<sup>12</sup> P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, 1942.

<sup>13</sup> A. Leibundgut II, n° 4 ; P. Lebel, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon V : Les bronzes figurés*, 1959, pl. XIV 2 ; S. Boucher, *op. cit.* pp. 129-132.

<sup>14</sup> A. Kaufmann-Heinimann, *op. cit.* n° 35 (Mercure d'Augst) ; M. Bieber, *Ancient Copies, Contributions to the History of Greek and Roman Art*, 1977, p. 41, fig. 80-84 (Mercure de Thalwil).

nant l'évolution de l'art romain. Pour notre Apollon, contentons-nous d'observer que le modèle s'inspire d'une œuvre du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais revue et corrigée au cours des siècles ultérieurs. Dans la pratique actuelle, les caractéristiques présentées par cet Apollon en feraient un produit du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Mais une datation reposant sur de tels critères est sujette à caution.

Ainsi, de par son iconographie et de par son style, l'Apollon de Martigny appartient à un artisanat « international ». Il ne présente aucun trait spécifiquement régional, il est un témoin de plus de cette vaste *koiné* artisanale qui caractérise l'art romain. La présence d'une pièce d'une aussi bonne facture est peut-être plus révélatrice dans le cadre d'une enquête de type socio-culturel, mais il serait pour le moment imprudent et hasardeux d'en tirer une quelconque conclusion dans ce sens, un seul document n'étant pas suffisant.

Si l'on admet que le collier en or est un torque, cette statuette pourrait bien avoir fait partie d'un laraire domestique. D'après le texte de César (*Bell. Gall.* 6. 17. 2), en Gaule, Apollon est le dieu le plus honoré après Mercure. Pourtant, s'il fallait s'appuyer sur la seule documentation fournie par les bronzes, l'observation de César ne trouverait aucune confirmation : face à l'abondance des figurines de Mercure, celles d'Apollon sont nettement plus rares. Il faut toutefois noter que, sur le territoire de la Suisse actuelle, le plus grand nombre de documents témoignant d'un culte rendu à Apollon se trouve à Augst. Or, c'est à Augst aussi qu'ont été découvertes cinq figurines en bronze représentant ce dieu. Sur ce site au moins la tentation est grande d'établir un lien entre les témoignages votifs et les statuettes. Mais la concordance des deux séries ne peut donner qu'un ordre de vraisemblance, la fonction d'un objet étant déterminée par l'intention de l'acquéreur. Or celle-ci nous échappe le plus souvent, seul le contexte archéologique pouvant parfois la révéler.

D'autres inscriptions, trouvées en Suisse et dans la région alpine, témoignent de la dévotion rendue à un Apollon celtique<sup>15</sup>. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il ait été honoré à Martigny aussi. Mais une fois de plus nous en sommes réduits aux conjectures vagues, imprécises, pas encore étayées.

## 2. Mercure (pl. II, A et B)

Inv. n° 79/159. Trouvé dans l'*insula* 1, local 42, le 18. 7. 1979, dans une couche de déblais contenant environ quarante monnaies s'échelonnant entre 250 et 350 ap. J.-C., au même emplacement qu'un autre Mercure accompagné de sa base (cf. n° 3).

Fonte pleine. Surface grumeleuse, quasiment noire, rouge là où elle est écaillée. Cet état semble être caractéristique des objets ayant subi l'action du feu. Un bronze trouvé à Bavai présente un aspect très semblable<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> J.-J. Hatt, *Divinités indigènes alpines, Atti centro di studi e documentazione sull'Italia romana*, vol. VII, 1976, p. 358.

<sup>16</sup> G. Fader-Feytmans, *Recueil des bronzes de Bavai*, 1957, n° 41.

Manquent la tête, le bras droit et la main gauche ainsi que les deux pieds.

H. 9,1 cm.

L'absence de tête et d'attributs ne constitue pas un obstacle pour l'identification de cette figurine si mutilée. L'attitude, et plus particulièrement la chlamyde jetée sur l'épaule gauche, sont propres à un type bien défini de Mercure. A la différence d'Apollon et de Bacchus, cette divinité présente quelques identités iconographiques très caractérisées<sup>17</sup>.

D'après les figurines conservées et reproduisant ce même type, il est possible de proposer une reconstitution. Mercure portait peut-être le pétaše et les bottes ailées. Sa main gauche tenait probablement un caducée, alors que la droite tendait une bourse. Il s'agit-là d'un schéma iconographique dont S. Boucher situe la plus grande diffusion en Gaule du Sud et en Italie. Le modèle remonte probablement au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dans l'entourage de Polyclète. Les figurines de ce type sont souvent d'une facture assez bonne, mais les exemplaires plus médiocres ne font pas défaut. Parmi les premières il convient de citer le Mercure de Thalwil — le seul à présenter une légère variante dans le drapé de la chlamyde —, celui de l'ex-collection Cook aujourd'hui à Ontario, le bronze conservé au musée de Vienne et enfin la statuette découverte en 1971 à Coire (pl. VI)<sup>18</sup>. F. Wiblé s'est demandé s'il fallait reconnaître un Mercure du même type dans les deux fragments de statue trouvés dans la basilique du forum. Le drapé de la chlamyde correspond à celui qui caractérise les statuettes de ce dieu mais à un détail près : l'amas d'étoffe, fixé par une fibule sur l'épaule est inexistant alors qu'il est de règle dans tous les exemplaires de bonne et moyenne qualité. Cette absence est un élément important contre une telle identification, elle peut se justifier dans un objet de facture moyenne ou mauvaise, elle est plus difficilement concevable dans un bronze de qualité et de grande taille. Dans ce dernier cas, il est rare que les bronziers s'écartent autant du modèle. Tel semble être en revanche le cas pour la statuette dont il est question ici ; elle non plus ne présente pas cette disposition particulière du manteau sur l'épaule. Cette omission, interprétée comme un élément en défaveur de la proposition de F. Wiblé dans le cas du fragment cité ci-dessus, ne pose pas de problème pour la figurine. En effet, dans les petits bronzes, seul Mercure est figuré de cette manière. Cet écart par rapport au schéma est difficile à interpréter : il est peut-être l'indice d'une fabrication locale, le produit d'un artisan maîtrisant honorablement sa technique mais n'ayant pas compris le modèle.

Cette statuette n'est pas la seule de ce type au nord des Alpes, d'autres ont été retrouvées à Augst, dans la région de Langres et ailleurs.

Pour ce qui est du style, la comparaison avec d'autres figurines permet de relever deux particularités : un déhanchement nettement moins prononcé, une frontalité accentuée. Ces détails sont peut-être significatifs,

<sup>17</sup> S. Boucher, *op. cit.* note 1, pp. 81-84, pp. 100-121.

<sup>18</sup> I. R. Metzger, *Merkur und Diana, Schrifentreibe des Rätischen Museums Chur*, 1977.

mais seule une étude de tous les bronzes de ce type le révélerait ; cette enquête est hors de propos ici.

3. Mercure (pl. III A à C)

Inv. n° 79/133-134. Trouvé dans l'*insula* 1, local 42, le 13. 7. 1979, dans le même contexte stratigraphique que la statuette précédente (cf. fig. 3, p. 117).

Fonte pleine. Patine rouge et verte, plus foncée sur les jambes.

Manquent le bras droit et le bout du pied droit. Les protubérances sur la jambe droite et dans le dos laissent penser que ce bronze a lui aussi été en contact avec une source de chaleur.

H. 9,1 cm.

La base, quadrangulaire, a été retrouvée près de la figurine. Les traces, sur la partie supérieure, permettent de constater que Mercure était fixé dans un coin face à l'angle opposé. Devant ses pieds était peut-être figuré un coq.

H. 4,9 cm.

Cette statuette représente elle aussi Mercure mais sous un aspect différent. La chlamyde est toujours jetée sur le côté — formant un pli retenu par une fibule —, mais elle ne couvre pas tout le flanc comme dans le cas précédent. Elle enveloppe l'épaule et le bras, passe dans la main du dieu et tombe vers l'intérieur. Cette manière de porter le vêtement semble unique, elle ne correspond à aucun des types identifiés par Boucher et Kaufmann-Heinimann. Le détail du pan d'étoffe retombant vers l'intérieur est documenté dans certaines statues en marbre, mais aucune ne présente un drapé comparable sur l'épaule, aucune ne reproduit le geste de tenir l'étoffe<sup>19</sup>.

Un Mercure de Nijmegen porte la chlamyde d'une manière très semblable, mais la draperie retombe de chaque côté du bras ; de plus la main ne la retient pas. Pour le reste, elle est identique au bronze de Martigny. Un Apollon, ou Dioscure, d'Ulrichsberg est comparable, pour ce détail, à la figurine de Nijmegen<sup>20</sup>. La statuette de Martigny est donc un *unicum*, qui s'inspire en le modifiant d'un type qui n'est pas spécifique pour Mercure. La qualité très médiocre de cette pièce laisse supposer que cette particularité est le résultat de l'incompréhension du bronzier. Une autre bizarrerie, plus troublante, est l'absence de caducée que le dieu tient toujours dans la main gauche. Celle-ci tenant un pan d'étoffe, l'attribut ne peut avoir simplement disparu comme c'est souvent le cas. Une excroissance informe, sur le bras, pourrait être interprétée comme un reste du caducée qui aurait fondu, mais la chose paraît vraiment improbable. Il s'agit d'un Mercure dépourvu de son attribut le plus spécifique.

Comment interpréter ces écarts ? L'absence de tout parallèle pousserait à y reconnaître le produit d'une officine locale, œuvre d'un bronzier malhabile. Mais ce serait supposer que les objets de mauvaise facture ne

<sup>19</sup> S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 1897-1930, 1, p. 150.

<sup>20</sup> A. N. Zadoks-Josephus et alii, *Roman bronzes from Netherlands*, II, 1969, n° 47 ; R. Fleischer, *Die römischen Bronzen aus Esterreich*, 1967, n° 36.

voyageaient pas, et tel n'était probablement pas le cas. L'unicité de cette figurine laisse perplexe. Le temps ou l'astuce d'un spécialiste permettra peut-être de l'insérer à son tour dans une série.

4. Bouc (pl. II, C et D)

Inv. n° 79/312. Trouvé dans l'*insula* 1, local 24, le 24. 8. 1979. Dans la même couche de démolition que la statuette d'Apollon (cf. n° 1).

Fonte pleine. Patine verte avec taches rouges.

Intact. Fixé sur une plaque rectangulaire percée de trois trous.

H. 5,6 cm ; long. 5,3 cm ; long. de la base 4,9 cm.

Le bouc est l'animal favori de Mercure, auprès duquel il est très fréquemment représenté, dans les bronzes comme ailleurs, sa seule présence peut suffire à évoquer le dieu. Le bouc d'Ursins en témoigne avec son inscription, gravée sur la base, dédiée à Mercure<sup>21</sup>, mais comme toutes ces figurines, sa fonction pouvait aussi être purement décorative.

Le thème a été abondamment représenté parmi les petits bronzes. Le plus souvent l'animal est figuré planté sur ses quatre pattes, avec tout au plus la tête levée et tournée. C'est l'attitude du bouc trouvé à Ursins. La statuette de Martigny montre au contraire le capridé dans un mouvement très vif : la tête levée, rejetée en arrière, la bouche ouverte. La patte antérieure droite est levée. Ce dernier geste est rare dans les représentations de bouc mais fréquent pour les félins, les taureaux, les chiens et les chevaux. Rare mais non unique, deux autres figurines, l'une à Trèves, l'autre à Amiens reproduisent cette particularité mais avec beaucoup moins de vivacité<sup>22</sup>. Le bouc de Martigny est en revanche très proche d'un marbre conservé au musée du Vatican, la même attitude et la même prestesse les caractérisent. Le bronzer n'a donc pas fait œuvre tout à fait originale mais il se distingue toutefois des autres artisans par le choix d'un motif nettement moins courant.

Cette réunion à Martigny, d'objets curieux, à un titre ou à un autre, est un nouvel élément en faveur de l'hypothèse d'un atelier local.

5. Coq (pl. III, D)

Inv. n° 76/179. Trouvé à l'extérieur du podium du temple gallo-romain II, le 31. 5. 1976. Pas de contexte stratigraphique clair.

Fonte pleine. Patine verte.

Intact.

H. 2,1 cm ; long. 2,1 cm.

Le coq, comme le bouc, est aussi un animal favori de Mercure ; il est fréquent de le voir représenté sur la même base à côté du dieu. Sa découverte près du temple dans lequel a été trouvée une inscription dédiée à Mercure est un argument en faveur d'une fonction votive.

<sup>21</sup> A. Leibundgut III, n° 63 .

<sup>22</sup> H. Menzel, *Die römischen Bronzen aus Deutschland II : Trier*, 1966, n° 101 ; S. Reinach, *Répertoire*, II, p. 211, n° 10 ; IV, p. 513, n° 1 (marbre du Vatican).

La qualité technique très médiocre de ce petit coq empêche de lui trouver des parallèles iconographiques et stylistiques très proches. C'est fréquemment le cas pour la foule de petits gallinacés retrouvés un peu partout.

6. Caducée (pl. IV, A)

Inv. n° 77/95. Trouvé dans le temple gallo-romain II aux abords de l'entrée menant au temple, le 14. 4. 1977. Pas de contexte stratigraphique clair.

Patine verte.

Intact.

H. 9,7 cm.

7. Caducée (pl. IV, B)

Inv. n° 79/289. Trouvé dans l'*insula* 1, l'espace 26 — *ambitus* — le 20. 8. 1979. Contexte stratigraphique pas encore étudié (cf. fig. 3, p. 117).

Patine verte.

Intact.

H. 9,4 cm.

Le caducée est l'attribut par excellence de Mercure qui le tient toujours dans sa main gauche et appuyé sur son épaule. Isolé, il peut avoir une fonction votive.

La forme générale est celle d'une haste terminée à sa partie supérieure par des bifurcations entrecroisées en forme de huit ouvert ou de deux cercles. Cet entrelacs peut être formé par le corps de deux serpents, ainsi que semble le montrer le premier de nos caducées<sup>23</sup>. Le deuxième a un aspect légèrement différent, les fils tordus ne sont pas des reptiles et, à la base du huit, sont indiqués deux ailerons, disposés verticalement et accolés. Ce dernier détail figure sur presque tous les caducées.

Ces six derniers objets viennent augmenter le nombre des témoignages en relation avec Mercure. Dans un article à paraître, F. Wiblé souligne l'importance de cette divinité à Martigny : une inscription trouvée dans le temple gallo-romain II suggère que l'édifice lui était consacré, du moins aussi à lui, sinon entièrement<sup>24</sup>.

L'abondance des figurines de Mercure est un fait notoire. S. Boucher pense pouvoir l'expliquer en rappelant l'importance de cette divinité dans le panthéon gaulois. Importance dont bas-reliefs, statues et surtout inscriptions témoignent à leur tour. Une seule observation cependant, mais troublante : les figurines en bronze de Mercure abondent aussi dans les régions peuplées par des non-Gaulois. Mercure, dont les fonctions sont multiples, semble donc être un dieu populaire dans tout l'empire, ou tout au moins

<sup>23</sup> *Real-Encyclopädie*, s. v. Kerykeion, 1921.

<sup>24</sup> F. Wiblé, *Réflexions sur le culte de Mercure en Valais et dans les Alpes occidentales*, à paraître dans les Actes du II<sup>e</sup> colloque international sur les Alpes dans l'Antiquité, dans un *Dossier de l'archéologie*. Voir aussi F. Wiblé, *Un nouveau sanctuaire gallo-romain à Martigny*, Festschrift Walter Drack, Stäfa ZH, 1977, pp. 89-94.

dans la partie occidentale<sup>25</sup>. Suivant les régions, on pouvait lui attribuer une fonction plutôt qu'une autre, ou encore les cumuler.

8. Amour (pl. IV, D + E)

Inv. n° 75/513. Trouvé par un fouilleur clandestin en 1975. Il aurait été découvert au même endroit que la jambe (cf. n° 11), il proviendrait donc d'une couche d'incendie, sous un sol établi vraisemblablement après l'incendie de 236-240 (cf. n° 1 et 4).

Fonte pleine. Patine verte tachetée de rouge.

Manquent les deux pieds.

H. 5,5 cm.

Le thème des Amours a connu une grande fortune dans le répertoire des bronziers. Ces petits personnages joufflus sont représentés debout ou assis ; la danse ou la course sont les attitudes préférées, la staticité de la composition est rare. Il suffit de parcourir les principaux recueils de bronzes, parus jusqu'à ce jour, pour se rendre compte de la multiplicité des attributs et des attitudes. Tantôt ces enfants ailés tiennent une torche, tantôt une guirlande ou des attributs bacchiques, souvent un arc, ou encore la syrinx, la double flûte, plus rarement la lyre comme la statuette de Martigny. Celle-ci se situe donc dans une série iconographique documentée, elle n'est pas une exception. Le manque de parallèles exacts n'est qu'une preuve de plus de la fantaisie des bronziers se plaisant à varier à l'infini à partir d'un thème qui s'y prêtait tout particulièrement<sup>26</sup>.

Malgré sa médiocrité, cette figurine avait probablement une fonction purement décorative.

9. Griffon (pl. IV, C)

Inv. n° 76/883. Trouvé dans la « rue de la Basilique », au nord-ouest de l'*insula* 2, le 20. 10. 1976, immédiatement sous l'humus (cf. fig. 3, p. 117).

Fonte pleine. Doré à la feuille.

Intact. Trois trous de fixation sont encore clairement visibles, indiquant une applique.

H. 4,1 cm.

Mentionné dans les AV 1977, pl. IX, E.

Les ailes d'aigle, le corps et la tête d'un lion caractérisent l'un des animaux fabuleux connu, depuis la plus haute antiquité jusqu'au Moyen Age, comme un griffon. Né en Mésopotamie au IV<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., il a ensuite connu une fortune égale dans toutes les civilisations du Proche-Orient dont la Grèce puis Rome hériteront<sup>27</sup>. Il n'est pas question de donner ici un aperçu, même bref, des différents aspects qu'il a revêtus. Il suffit de noter qu'à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., en Grèce, deux types sont

<sup>25</sup> Cf. note 7, c'est là un des problèmes traités dans la communication à paraître.

<sup>26</sup> Parmi les Amours lyricines, le plus fameux est celui qui a été retrouvé en mer, au large de Madhia, en Tunisie, cf. W. Fuchs, *Der Schiffsfund von Madhia*, 1963, n° 14 ; autres exemples cités dans S. Reinach : III, p. 128, n° 1 ; IV, p. 270, n° 5.

<sup>27</sup> E. Simon, *Zur Bedeutung des Greifen in der Kunst der Kaiserzeit*, Latomus, 21, 1961, p. 74.

connus : celui du monstre à ailes et tête d'aigle sur un corps de lion et celui d'un lion, le plus souvent cornu, aux ailes de rapace. Ces deux types subsisteront dans l'art romain. Le griffon de Martigny appartient donc à la deuxième catégorie d'images mais sans la corne.

Dans les corpus de bronzes, quatre griffons ont été repérés. Un griffon mâle et sa femelle, tous deux avec une tête de lion, ont été retrouvés à Augst. Un troisième, de grandes dimensions, a été découvert à Magdalensberg en Autriche, il est pourvu d'une tête d'aigle. C'est l'aspect que revêt un quatrième objet, conservé au musée de Besançon<sup>28</sup>. Le thème semble donc peu fréquent parmi les bronzes.

Iconographiquement, l'applique de Martigny est semblable à celle d'Augst. Mais la comparaison avec ces deux objets révèle des différences notoires dans les traitements des ailes — recourbées vers l'extérieur à Augst —, dans celui de la crinière et dans le modelé du mufler. Les rapprochements avec les griffons représentés sur les sarcophages et dans la peinture ne font que confirmer la particularité de cet objet. Une rapide enquête dans l'art figuré d'époques postérieures semble laisser entrevoir que ce griffon est peut-être post-romain. Son étude sera reprise par nous de manière plus détaillée, ultérieurement.

10. Jambe gauche pl. IV, F)

Inv. n° 75/104. Trouvée dans l'*insula* 1, local 13, le 1. 7. 1975. Dans une couche d'incendie sous un sol établi vraisemblablement après l'incendie de 236-240. (cf n° 1, 4 et 9 et fig. 3, p. ).

Fonte pleine. Patine verte.

Probablement fragment de statuette.

Mentionnée dans les AV 1976, pl. XIII, b.

11. Base (pl. IV, G et H)

Inv. n° 79/398. Trouvée dans l'*insula* 1, local 24, le 24. 8. 1979. Dans le même contexte stratigraphique que l'Apollon et le bouc (cf. n° 1, 4 et fig. 3, p. ).

Fonte creuse. Recouverte d'une mince pellicule de plomb noirâtre sous laquelle apparaissent par endroits des taches vertes et brun-rouge.

Intacte.

H. 3,8 cm ; diam. inf. 6,04 cm ; sup. 4,7 cm.

Le bord supérieur est orné d'incisions en dents de scie. Entre les deux moulures de la partie inférieure sont incisés des cercles à raison de quatre rangées de six, séparées par des bandes — ruban ? — en diagonale. À la surface supérieure de la base, les traces des pieds de la statuette sont encore très clairement visibles : le droit posé à plat, le gauche peut-être sur la pointe. Position très usuelle et qui ne permet pas de supposer une divinité plutôt qu'une autre. Un trou à côté du pied gauche a peut-être servi à fixer un attribut — un coq, par exemple, si la figurine représentait Mercure.

<sup>28</sup> A. Kaufmann-Heinimann, *op. cit.* note 2, n° 177 a, c ; R. Fleischer, *op. cit.* note 20, n° 244 ; P. Lebel, *op. cit.* note 13, pl. LXXIV, 1.

A l'exception de l'un des caducées et du coq, ces bronzes ont été retrouvés dans des quartiers d'habitation ou de locaux publics. De telles données sont précieuses pour identifier la fonction de ces objets. Mais, le plus souvent, elles ne suffisent pas. L'Apollon a été découvert dans une maison et non dans un temple, il appartenait donc à un particulier, mais rien ne nous indique s'il était placé dans un laraire ou si sa fonction était purement décorative. La cachette contenant les fragments de grands bronzes ne fournit aucun renseignement quant à leur emplacement exact. De plus, tous les contextes ne sont pas toujours significatifs. Les deux Mercurès ont été retrouvés dans une couche de déblais, c'est-à-dire dans un amas de matériel qui s'est formé à une époque difficile à déterminer. La présence des monnaies est peut-être un indice plus précis mais le doute est de rigueur.

En revanche, Apollon, le bouc, la jambe et peut-être le petit Amour, étaient situés dans une couche de démolition, sous un sol, avec des monnaies précisément datées. Ces données permettent de supposer que ces figurines ont été utilisées jusqu'au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La localisation de ces bronzes dans une couche précise n'autorise néanmoins aucune hypothèse quant à leur date de fabrication. La connaissance de celle-ci serait évidemment précieuse, mais la date d'utilisation est une information tout aussi importante. Le style de l'Apollon est caractéristique des deux premiers siècles de l'empire, plus particulièrement du I<sup>er</sup> siècle, d'après certains spécialistes. Sa situation dans un contexte du III<sup>e</sup> siècle signifierait donc qu'il a été transmis de génération en génération comme un objet de prix, ce qui, vu sa qualité technique, n'est pas à exclure. L'hypothèse d'une fabrication au III<sup>e</sup> siècle semble, dans l'état actuel des connaissances, moins vraisemblable.

Le repérage de tels objets dans une couche stratigraphique et archéologique n'est pas moins significatif que pour n'importe quel autre document. Leur statut d'objets d'art — même s'il s'agit d'un artisanat de série — n'implique pas qu'ils doivent être considérés en dehors de leur contexte socio-culturel, bien au contraire. Seul le manque d'informations quant aux circonstances de la trouvaille explique que ces figurines ne sont jamais étudiées dans une telle perspective. En effet, souvent seule la provenance est connue et encore, cette simple donnée fait souvent défaut pour une foule de statuettes qui peuplent les musées du monde entier.

C'est dire l'importance du site de Martigny, encore peu exploité et, partant, prometteur de découvertes que des fouilles méticuleuses permettront de situer avec plus de précision.

## SOURCE DES ILLUSTRATIONS

Documentation graphique : Direction des fouilles d'Octodurus (C.-E. Bettex et G. Vionnet). Pl. XVII A, d'après J. Morand (Cf p. 110) ; pl. XX, sur la base d'un relevé du bureau Peter Albertin, Archäologievermessung u. Kartografie, Winterthur.

Documentation photographique : J. Morand (pl. VII et XVII, B et C). Direction des fouilles d'Octodurus (F. Wiblé) (Pl. I à IV, VIII à XVI).

Toute reproduction, même partielle, du texte et des illustrations, et sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation des auteurs.



PLANCHE I



A



B

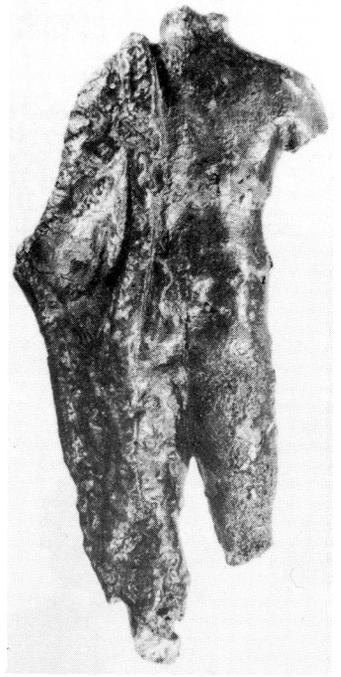


C

PLANCHE II



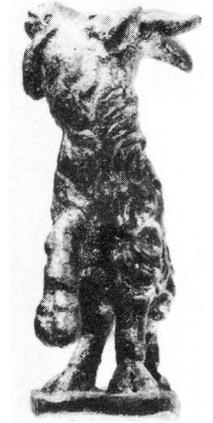
B



A



C



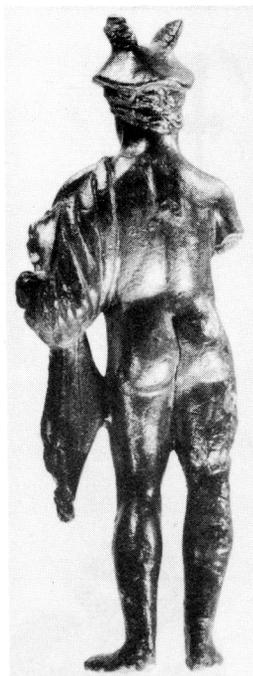
D

A et B, Mercure (n° 2), éch. 1 : 1. C et D, bouc (n° 4). D, éch. 1 : 1.

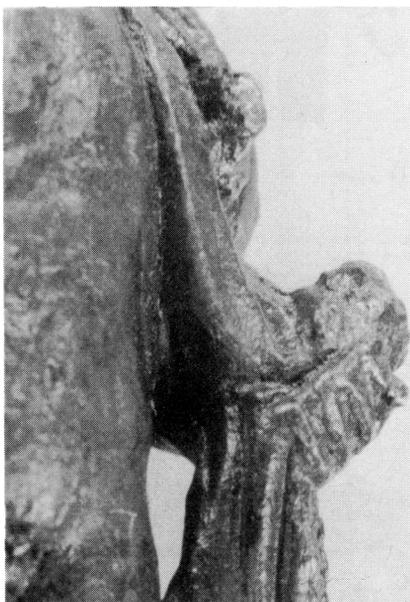
PLANCHE III



A



B



C



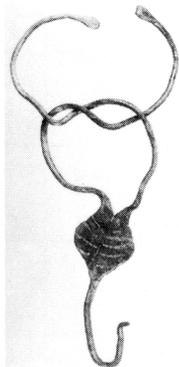
D

A, B, et C, Mercure (n° 3). A et B, éch. 1 : 1. C, éch. 3 : 1.  
D, coq (n° 5), éch. 1 : 1.

PLANCHE IV



A



B



C



D



E



F



G



H<sup>I</sup>

A et B, caducées (n<sup>os</sup> 6 et 7). Ech. 1 : 2. C. griffon (n<sup>o</sup> 9). D et E, Amour (n<sup>o</sup> 8).  
F, jambe (n<sup>o</sup> 10). G. et H, base (n<sup>o</sup> 11). C à H, éch. 1 : 1.

PLANCHE V



Statuette en bronze d'Apollon d'Augusta Raurica (*insula 30*).  
Römermuseum Augst, Inv. Nr 61.11664. Photo : RGZM, Mainz.  
Hauteur avec la base : 14,6 cm.



Statuette en bronze de Mercure du *Vicus* de Coire - Welschdörfli.  
Rätisches Museum, Chur, Inv. Nr P 1973. 2892.  
Photo : Rätisches Museum. Hauteur avec la base : 16,5 cm.

PLANCHE VII



Martigny, *insula 5*, fouilles 1907.  
Vue générale du chantier, depuis le nord-est. Au premier plan à droite, le local 1.

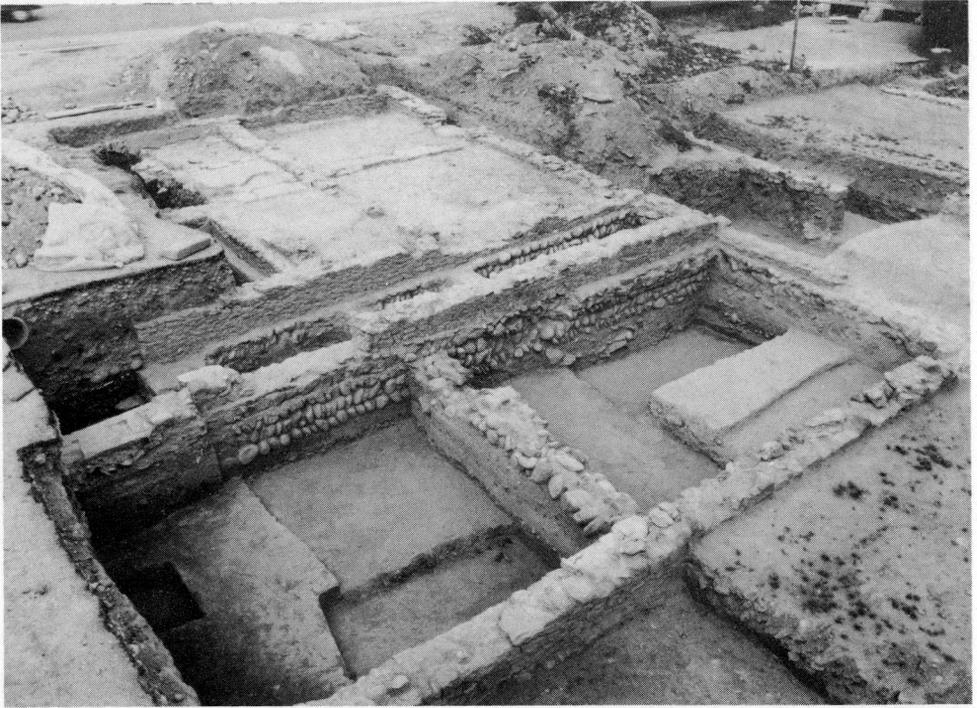
PLANCHE VIII



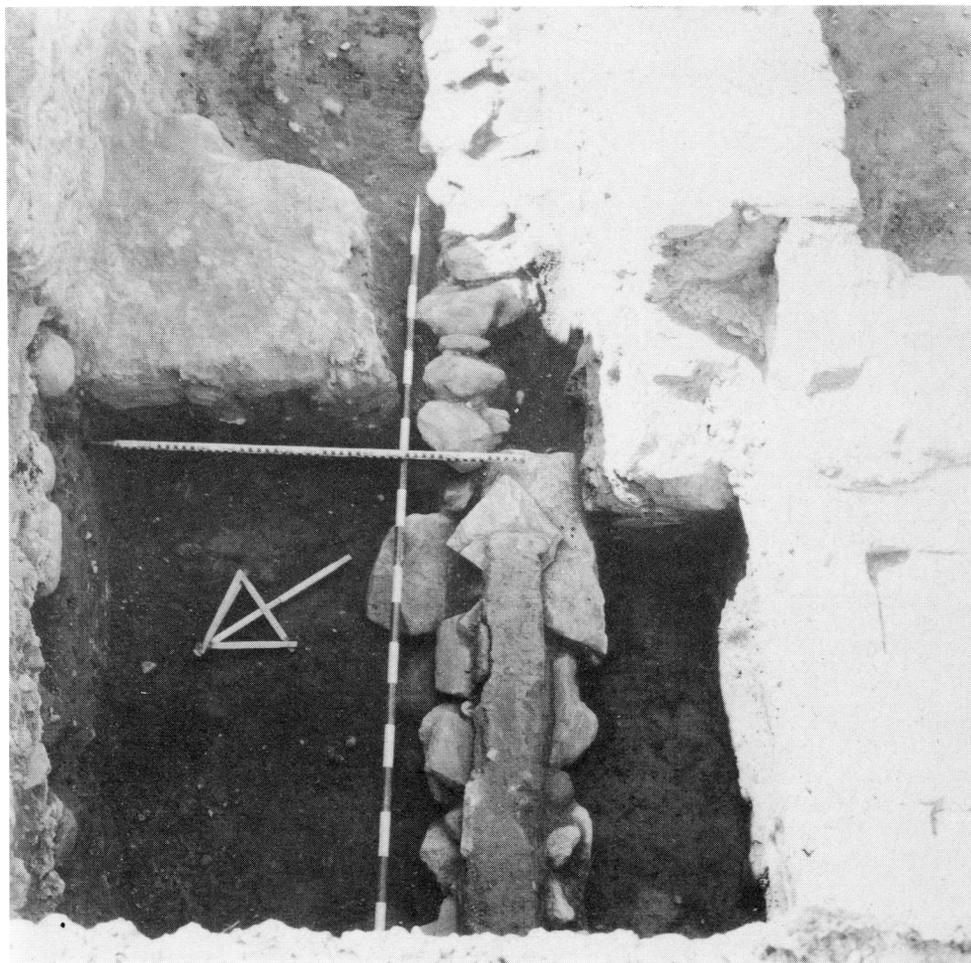
Martigny, *insula* 5, fouilles 1979.  
L'espace dallé 14, vu de l'est. Longueur du jalon : 2 m.



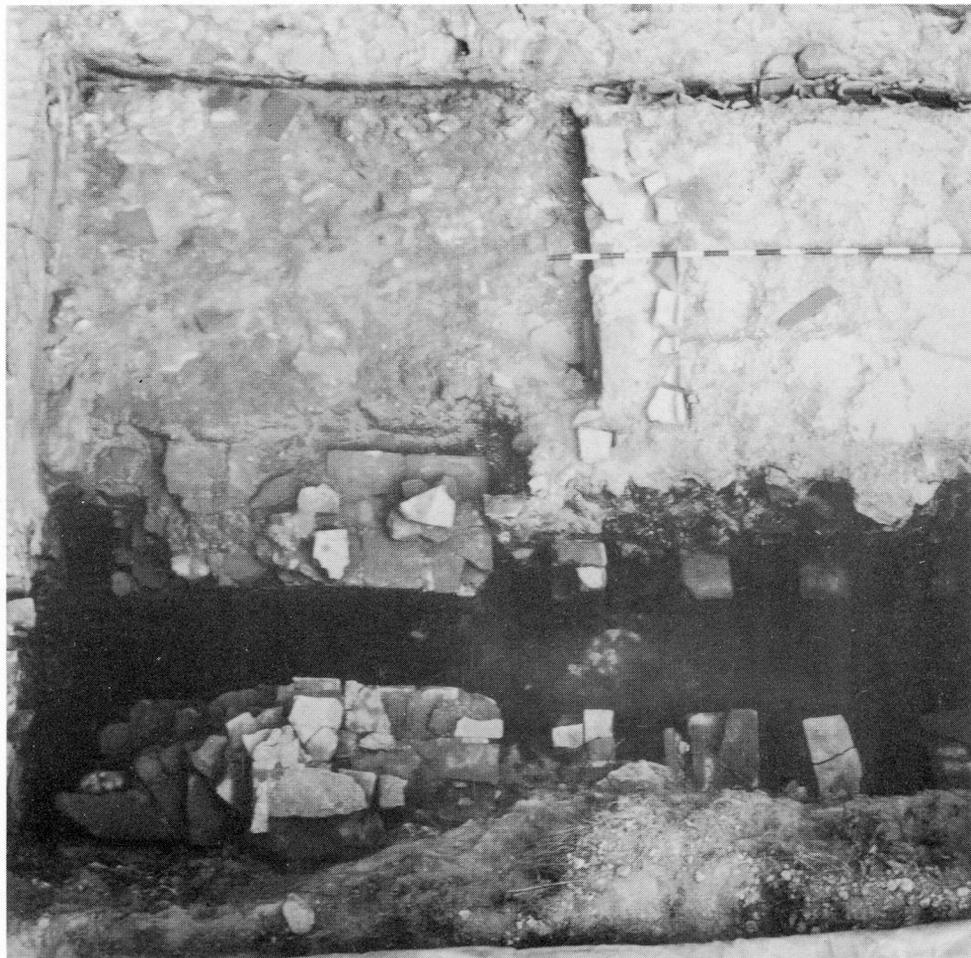
Martigny, *insula* 5, fouilles 1980.  
Le puits perdu du local 19, vu du sud-est. A gauche, le mur séparant les espaces 19  
et 21. Longueur du jalon : 1 m.



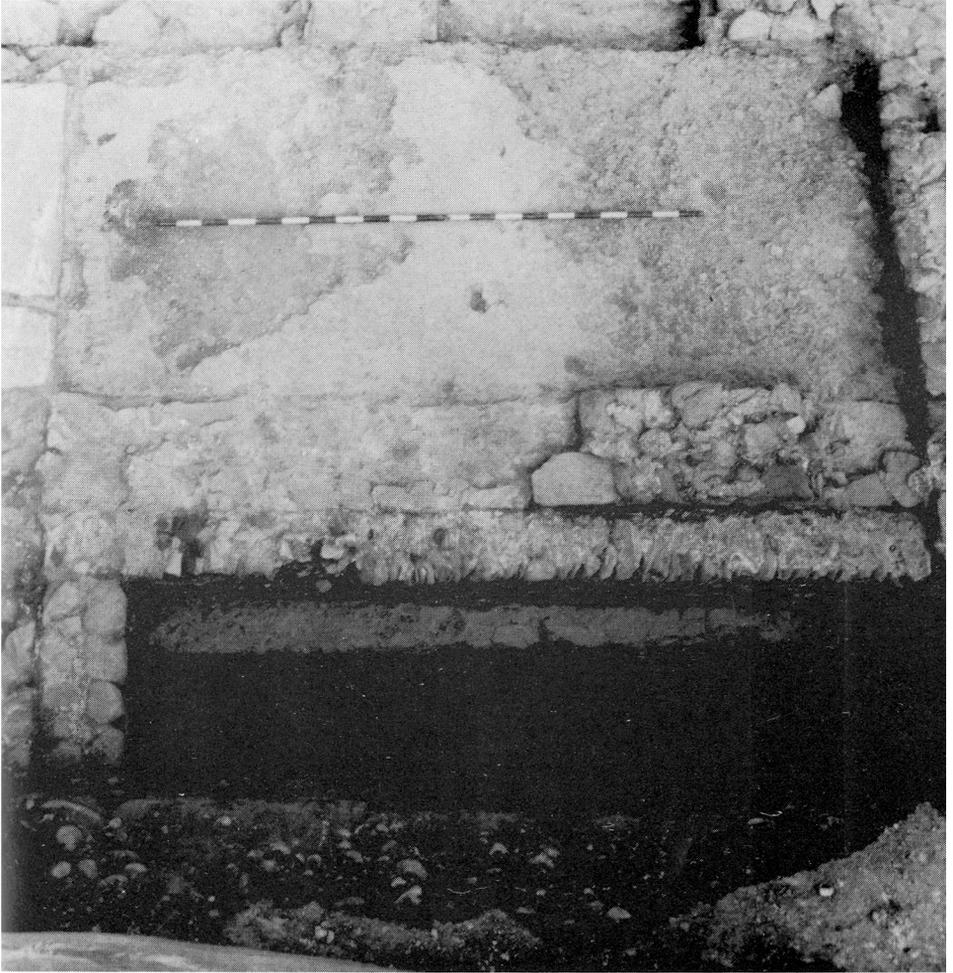
Martigny, quartier au nord-ouest de l'*insula 1*, fouilles 1978/79.  
Vue partielle des fouilles à la fin du chantier. Au premier plan, les locaux 23, 24 et 25 ; au second plan, le corridor 27-28 ; à l'arrière-plan, la partie dégagée des petits bains. En haut, à droite, le portique, puis la « rue de la Basilique ».  
Photographie prise du sud-ouest.



Martigny, quartier au nord-ouest de l'*insula* 1, fouilles 1978/79.  
Espaces 26-27. Restes d'une paroi en pisé reposant sur une fondation de schistes.  
À droite, le seuil reliant les espaces 23 et 26. Vue prise du nord-ouest.



Martigny, quartier au nord-ouest de l'insula 1, fouilles 1978/79.  
Petits bains. La partie dégagée du *caldarium*, vue du nord-ouest.  
Longueur du jalon : 2 m.



Martigny, quartier au nord-ouest de l'insula 1, fouilles 1978/79.  
Petits bains. La partie dégagée du *frigidarium*, vue du nord-ouest.  
Longueur du jalon : 2 m.



Martigny, amphithéâtre, fouilles 1979.

Tranchée dans le petit axe, côté sud-est.

Au premier plan, le mur du *podium*, puis le *carcer* et le local voûté.

Cette photographie, prise du nord, illustre bien le dépôt extrêmement considérable de limon d'inondation.



Martigny, amphithéâtre, fouilles 1979. Tranchée dans le petit axe, côté sud-est.  
 Au premier plan, le mur du *podium* avec l'entrée permettant l'accès au *carcer*.  
 Au-dessus de ce dernier se trouvait la tribune des autorités (*pulvinar*) prolongée par  
 le local voûté. Vue prise de l'ouest. Le niveau du sol du *carcer* se situe à un niveau  
 bien inférieur.



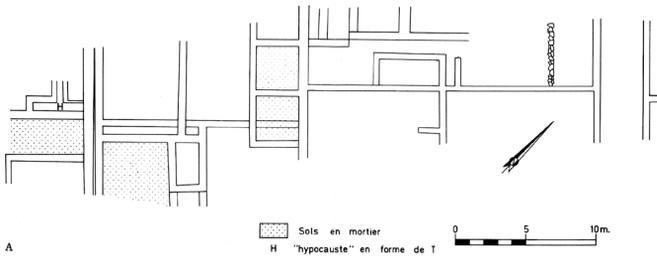
Martigny, amphithéâtre, fouilles 1979.

Sondage près de l'entrée sud-ouest.

Aménagé dans le mur d'enceinte, le piedroit occidental de l'entrée (contre lequel le jalon est posé) est constitué d'un chaînage de moëllons, de tuf et de schiste. A droite, le mur qui bordait la rampe d'accès au nord-ouest, presque complètement démoli.

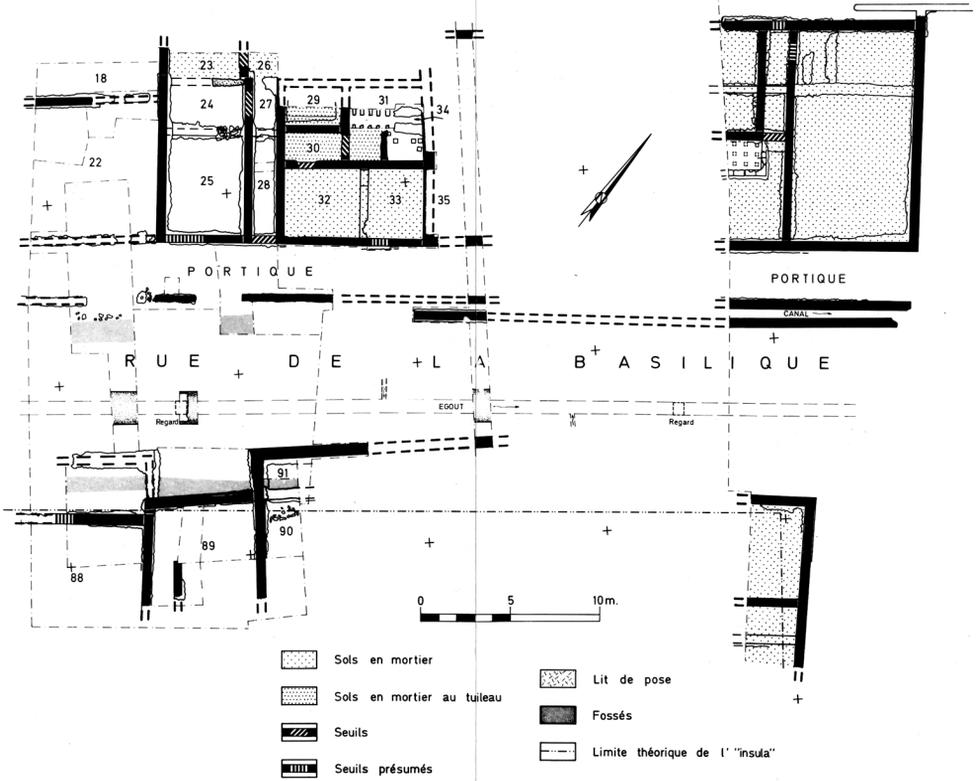
Photographie prise de l'est.

PLANCHE XVII



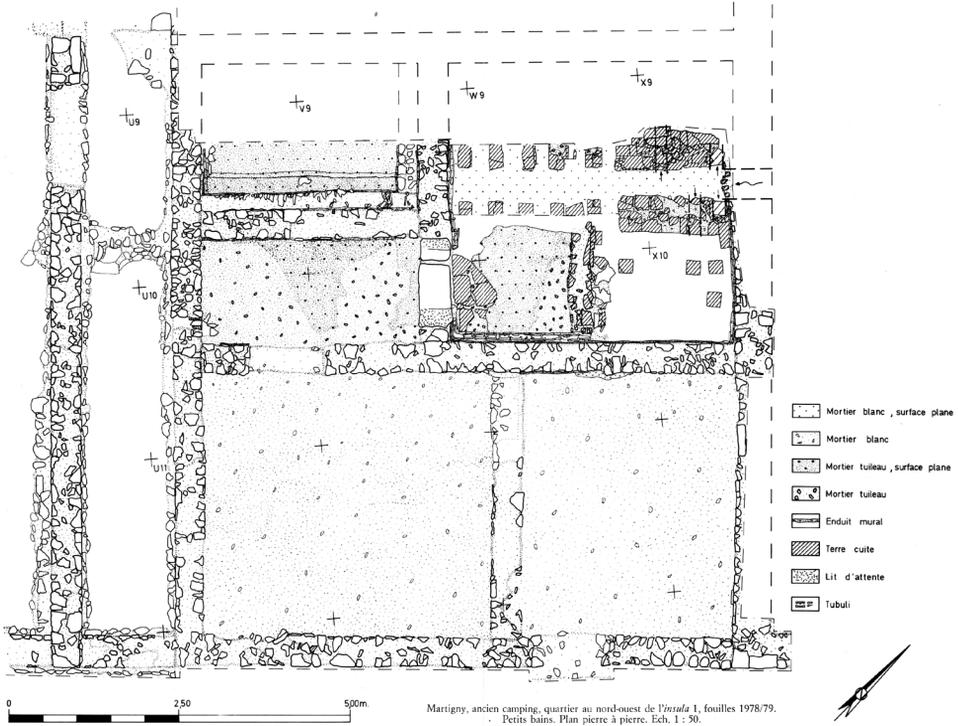
Martigny, *insula 5*, fouilles 1908.  
A: plan d'après J. Morand (cf. p. 110). Ech. 1 : 250. B : vue du secteur sud-ouest, prise du sud-ouest. C : vue du secteur central, prise du sud-est.

PLANCHE XVIII



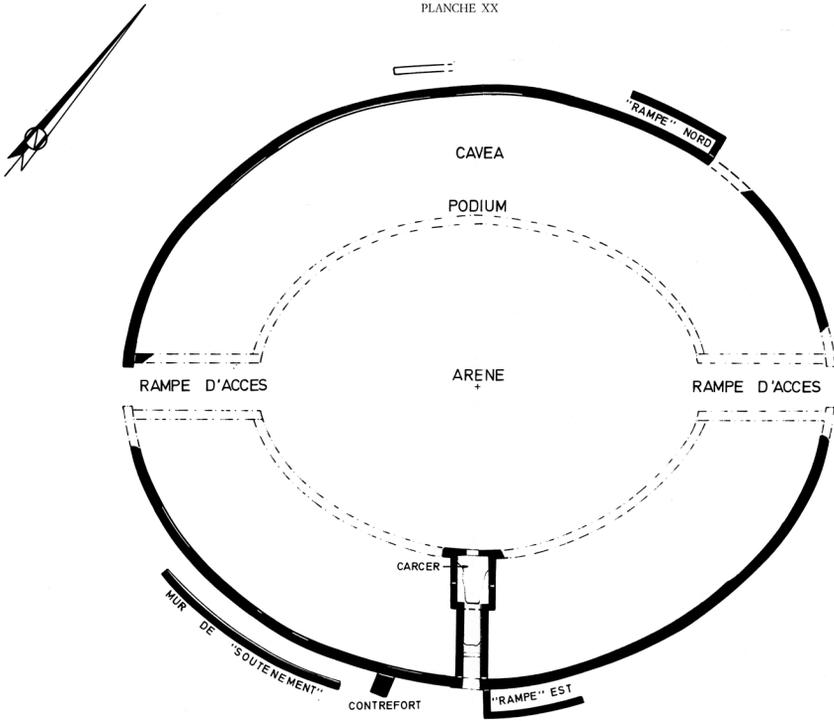
Martigny, ancien camp, fouilles 1978/79.  
 Plan d'ensemble. A droite, un plan partiel des fouilles « Les Morasses » 1975/78.  
 Ech. 1 : 250.

PLANCHE XIX



Martigny, ancien camp, quartier au nord-ouest de l'insula 1, fouilles 1978/79.  
Petits bains. Plan pierre à pierre. Ech. 1 : 50.

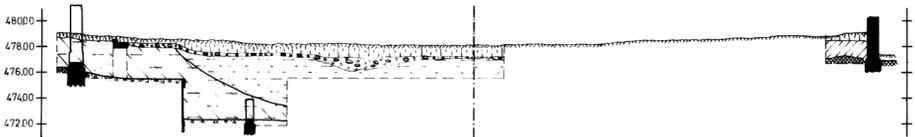
PLANCHE XX



Martigny, amphithéâtre.  
Plan d'ensemble. Ech. 1 : 400.



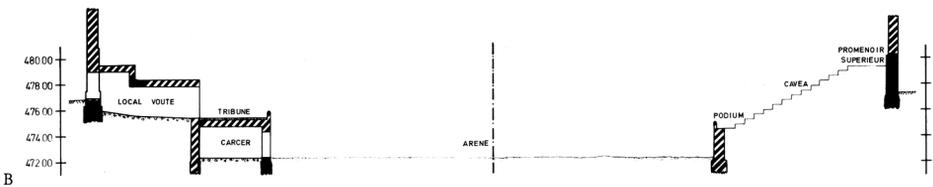
PLANCHE XXI



-  Humus
-  Bras de la rivière
-  Limon
-  Matériaux de démolition dans du limon
-  Remblais
-  Mortier
-  Gravier



A  Terrain à l'époque de construction de l'amphithéâtre



B

Martigny, amphithéâtre, fouilles 1979.  
 Profil suivant le petit axe. Ech. 1 : 400.  
 A Relevé - B Essai de reconstitution



QUARTIER AU NORD-OUEST DE L'INSULA 1, FOUILLES 1978/79.  
STRATIGRAPHIE NORD-OUEST DU LOCAL 23 ET DU HALL 26

Ne sont pas mentionnées, dans l'interprétation sommaire du profil que nous donnons ci-dessous, les couches dites « d'occupation ».

- 1 Terrain remué
- 2 Dernière démolition
- 3 Dernier sol du local 23
- 4 Avant-dernier sol du local 23 avec réfection 5
- 8 Restes d'une paroi en pisé ou colombage, effondrée
- 9 Sol butant contre des parois en pisé ou colombage non visibles sur le profil
- 11 Terrassement
- 12 Fossé témoignant probablement de l'existence d'une structure disparue
- 13 Remblai
- 14 Remblai constitué de matériel de démolition
- 15 Remblai
- 17 + 19 Niveaux de marche
- 20 + 21 Remblais
- 23 + 24 Terrain « naturel »
- 25 Dernier sol du local 26
- 26 Paroi en pisé
- 27 Restes de la paroi en pisé 26 effondrée
- 29 Remblai constitué de matériel de démolition ou couche de construction de ?
- 30 Remblai formé de restes de paroi(s) en pisé ou colombage
- 31 Niveau de marche
- 32 + 36 + 38 + 39 Terrassements

## TABLE DES MATIÈRES

### *Fouilles gallo-romaines de Martigny*

#### I. François Wiblé :

Activité archéologique à Martigny :	
automne 1978 - printemps 1980 : . . . . .	109
A. <i>Insula</i> 5, quartier de la Délèze . . . . .	110
Situation . . . . .	112
Première étape . . . . .	112
Étapes subséquentes . . . . .	114
B. <i>Insula</i> 1, « rue de la Basilique » et quartier au nord-ouest de l' <i>insula</i> 1 (ancien camping) . . . . .	115
Situation . . . . .	116
1. <i>Insula</i> 1, secteur nord-ouest . . . . .	116
2. « Rue de la Basilique » . . . . .	118
3. Quartier au nord-ouest de l' <i>insula</i> 1 . . . . .	119
Premières étapes de construction . . . . .	119
Dernier état des constructions . . . . .	120
Espaces 18 et 22 . . . . .	120
Locaux 23 à 35 . . . . .	120
Locaux 23 et 24-25 . . . . .	121
Bains . . . . .	121
C. Amphithéâtre . . . . .	122
1. Le mur d'enceinte . . . . .	123
2. Contrefort . . . . .	124
3. « Rampes d'accès » nord et est . . . . .	125
4. Mur de soutènement . . . . .	125
5. Entrées sud-ouest et nord-est . . . . .	125
6. Arène . . . . .	126
7. <i>Carcer</i> , tribune des autorités . . . . .	126
8. <i>Cavea</i> . . . . .	127
9. Accès extérieurs aux entrées et niveau de circulation à l'extérieur de l'amphithéâtre . . . . .	128
10. Éléments stratigraphiques . . . . .	128
Abréviations . . . . .	130

II. Ivonne A.-Manfrini :

Bronzes figurés (campagnes de fouilles 1975-1979) . . . .	131
1. Apollon . . . . .	133
2. Mercure . . . . .	136
3. Mercure . . . . .	138
4. Bouc . . . . .	139
5. Coq . . . . .	139
6. Caducée . . . . .	140
7. Caducée . . . . .	140
8. Amour . . . . .	141
9. Griffon . . . . .	141
10. Jambe . . . . .	142
11. Base . . . . .	142
Source des illustrations . . . . .	144